

PLAN
STRATEGIQUE

2017 -
2019

PLAN
STRATEGIQUE
2014-2016

3^{ème}
EVALUATION



« La meilleure façon de prédire l'avenir c'est de le créer. »
Peter Drucker



Table des matières

- 7 Préambule
- Fil conducteur de la stratégie : le Management par la Qualité
- 13 Les Thématiques :
1. Eau, Techniques du bâtiment et Maîtrise d'ouvrage
 2. Energie
 3. Développement territorial
 4. Création et gestion d'Infrastructures d'accueil
 5. Développement Economique
 6. Relations In House
- 49 Les indicateurs d'évaluation
- 3^{ème} Evaluation du Plan Stratégique 2014 – 2016
- Plan Stratégique 2017 – 2019
- 71 Les comptes de résultats prévisionnels
- Les budgets d'investissements
- 79 Annexe
- Modalités des droits de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées



Préambule

En vertu de l'article 1523-13 § 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation introduit par le décret du 19 juillet 2006, IGRETEC a procédé à la réalisation d'un nouveau Plan Stratégique pour les années 2016 à 2019 ainsi qu'à la 3^{ème} évaluation de son Plan Stratégique en vue de les soumettre à sa seconde Assemblée Générale de l'année 2016.

Pour rappel, le CDLD prescrit que ce Plan Stratégique est « un plan stratégique pour trois ans, identifiant chaque secteur d'activités et incluant notamment un rapport permettant de faire le lien entre les comptes approuvés des trois exercices précédents et les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes, ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activités. Le projet de plan est établi par le Conseil d'Administration, présenté et débattu dans les conseils des communes et provinces associées et arrêté par l'Assemblée Générale. Il contient des indicateurs de performance et des objectifs qualitatifs et quantitatifs permettant un contrôle interne dont les résultats seront synthétisés dans un tableau de bord. »

Sur base de l'examen des différents tableaux présentés ci-après, au 1^{er} octobre 2016, de manière générale, 82,6 % des 167 actions, projets et dossiers développés dans le Plan Stratégique 2014 – 2016 (ou ajoutés à celui-ci) sont entamés ou

finalisés. 23 % des actions ont été abandonnés ou reportés principalement pour des changements de programmation. Le taux de réalisation des actions, quant à lui, se situe dans la norme par rapport à la réalisation des objectifs à 3 ans. Il est à noter que 17,6 % d'actions ont été ajoutés par rapport au programme initial.

Mais l'objectif de ce plan stratégique va bien au-delà de l'obligation décrétole qui impose sa rédaction.

A travers les actions qui y sont décrites, évaluées et projetées, on peut comprendre les lignes de force de notre intercommunale, celles-là même qui font que nous sommes au service de l'intérêt général depuis 70 ans.

Si notre association a, au fil des décennies écoulées, connu de multiples évolutions, sa valeur ajoutée pour nos associés reste basée sur une approche multi-métiers intégrée axée sur l'énergie, l'eau, les techniques du bâtiment et le développement économique.

Notre positionnement stratégique sera essentiellement déterminé par 4 enjeux majeurs rencontrant les missions définies dans nos statuts coordonnés :

1. le renforcement des services d'assistance à nos associés (Villes et Communes, CPAS, Zones de police, ...);
2. l'adaptation de nos services et métiers

aux évolutions réglementaires et légales ;

3. l'intégration forte du paramètre environnemental et l'inscription de nos actions dans une approche de développement durable.
4. l'attention croissante, notamment à travers des études de faisabilité, accordée à l'accompagnement de projets multi-métiers intégrant les dimensions techniques, juridiques et financières.

La diversification de la gamme de services proposés dans le cadre du « In house » sera poursuivie afin de répondre encore davantage aux besoins de nos associés.

Si bon nombre d'actions reprises dans ce nouveau plan s'inscrivent dans la continuité de la précédente période :

- mise en œuvre de la cité des métiers et du campus des sciences et de l'innovation ;
- suivi des projets FEDER ;
- mise en œuvre du programme d'investissement de la SPGE ;
- assistance aux communes dans le cadre des Plans d'Investissements Communaux (PIC) ;
- gestion des participations et des services énergétiques ; ...,

on notera néanmoins un renforcement de notre pôle immobilier et nos premiers projets découlant de notre nouveau métier d'aménageur urbain.

En matière de modèle d'organisation, soulignons qu'en 2016 la Direction du Développement Economique, Immobilier et Territorial et la Direction des Maîtrise d'Ouvrage et Bureau d'Etudes ont opéré une réorganisation complète de leurs services et métiers en vue d'une utilisation optimale de la polyvalence des équipes.

La Direction du Développement Economique et Immobilier a repensé son modèle pour l'adapter à l'évolution de ses métiers, clarifier et amplifier ses missions et instaurer une démarche davantage transversale et orientée vers les utilisateurs des nombreux services proposés, que ce soit les communes, les entreprises ou les partenaires économiques.

Pour cette programmation 2017-2020, la Direction continuera sa mission globale d'œuvrer au développement socio-économique de la région de Charleroi et du Sud-Hainaut. Elle sera soucieuse de créer les conditions lui permettant de garantir la poursuite de ses missions d'institution publique dans un contexte économique en pleine mutation.

Pour ces trois années à venir, la Direction ambitionne de développer une approche totalement décrochée, permettant d'orienter de manière optimale chaque demande s'inscrivant dans le cadre du développement économique, immobilier et territorial.

En parallèle, la Direction développera un plan de communication qui assurera une cohérence dans la promotion de ses missions. Des actions ciblées permettront de faire connaître et promouvoir l'expertise de nos services auprès des publics concernés par les activités de l'intercommunale. Cet outil essentiel regroupera l'ensemble des actions et des opérations de communication pour atteindre les objectifs fixés en amont.

Face aux mutations rapides des contraintes de nos clients tant en législation, en techniques, en gestion de budgets, qu'en garantie de résultats, la réactivité de notre bureau d'études doit être accrue. Etant attentifs à ces changements continus, nous nous devons d'être proactifs en permanence pour nos clients, ce qui a

conduit à une réorganisation de la Direction des Maîtrise d'Ouvrage et Bureau d'Etudes, permettant ainsi de continuer d'assurer l'accompagnement performant de nos clients.

Pour ce faire, les trois grands pôles que sont l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, l'Eau et le Bâtiment ont été créés. Ceux-ci sont centrés sur des thématiques différentes tout en étant complémentaires.

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage étant en croissance permanente et demandant une structuration appropriée pour ses clients, les métiers d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de surveillance et de coordination-sécurité sont regroupés au sein de ce pôle afin de garantir une transversalité des compétences au service de notre client. De ce fait, ce pôle peut gérer les projets de l'amont à l'aval (programmation, suivi de subsides, suivi de projets, suivi de chantiers et suivi d'occupation) de manière optimale. De plus, étant regroupées dans le Bureau d'Etudes, toutes les techniques et compétences internes peuvent être au service de cette activité, ce qui renforce l'attractivité et le professionnalisme de ce pôle pour des projets du plus simple au plus complexe.

IGRETEC étant active depuis de nombreuses années comme Organisme d'Assainissement Agréé, le bureau d'études a pu acquérir de grandes compétences dans les domaines de l'épuration de l'eau pour la SPGE. En outre, des projets de gestion d'égouttage, de création et de rénovation de voiries ainsi que des projets d'induction d'eau pour la SWDE renforcent notre savoir-faire dans le domaine de la gestion de l'eau.

Afin de renforcer la polyvalence et d'assurer le partage d'expertise des différents métiers de gestion de l'eau, ceux-ci ont été regroupés en un seul pôle.

L'expérience acquise au travers des nombreux projets réalisés nous a convaincus que la richesse du bureau d'études d'IGRETEC était la relation étroite entre tous les métiers du bâtiment (architecture, techniques spéciales, stabilité, ...) qui nous permettait une vue globale sur les projets. Fort de cette expérience et de la réussite du bâtiment EOLE dans le domaine du développement durable, la compétence « efficacité énergétique » a été développée. Celle-ci est venue renforcer les nombreuses compétences déjà en place.

Ce pôle permet donc d'accompagner nos clients dans des projets résolument tournés vers le futur.

Pour assurer le bon fonctionnement de ces trois pôles, une cellule planification, budgétisation, archivage et administration a été créée spécifiquement.

Si les comptes sont repris par secteur d'activités, la partie littéraire de ce Plan qui développe les objectifs et les plans d'actions pour les trois prochaines années, elle, a volontairement été rédigée par thématique sur base de notre sphère d'activités.

En effet, IGRTEC étant un bureau d'études pluridisciplinaire intégré, bien que chaque secteur ait ses comptes propres, les interactions entre ses différents métiers et secteurs sont nombreuses. Une lecture transversale des projets s'avère donc plus intéressante qu'une lecture secteur par secteur.

Pour la facilité du lecteur, rappelons toutefois les objets des différents secteurs:

Secteur 1 : BUREAU D'ETUDES ET DE GESTION ET CENTRALE D'ACHAT

- bureau d'études intégré (architecture, stabilité, techniques spéciales, maîtrise

d'ouvrage déléguée, coordination sécurité-santé, distribution d'eau, voiries, égouttage, hydraulique, environnement, urbanisme, aménagement du territoire, assainissement,...) ;

- gestion administrative et technique des intercommunales ;
- exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement.

Secteur 2 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET TOURISTIQUE DE LA REGION DE CHARLEROI ET DU SUD DU HAINAUT

- aménagement du territoire ;
- développement économique, social et touristique;
- création et gestion d'infrastructures utiles au développement économique, industriel, touristique, commercial, culturel et social ;
- animation économique et technologique en vue du développement endogène du tissu économique de la zone d'activités.

Secteur 3 : PARTICIPATIONS ENERGETIQUES

- participation au capital de l'IPFH ;
- financement d'investissements en efficacité énergétique dans le patrimoine des associés ;
- investissements dans le secteur de l'énergie renouvelable sur le territoire des Villes et Communes du secteur.

Secteur 4 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES ACTIONS IMMOBILIERES LIEES AUX ACTIVITES AEROPORTUAIRES DE L'AEROPORT DE CHARLEROI

- gestion et développement des actions immobilières liées aux activités aéroportuaires de l'aéroport de Charleroi, en fonction de ses

spécificités, en vue d'une gestion durable de la zone aéroportuaire et des zones environnantes.

Le Plan Stratégique 2017-2019 contient, sous forme de tableau :

- les comptes approuvés des trois exercices précédents ;
- les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes ;
- les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activités.

Fil conducteur de la stratégie : Le Management par la Qualité

Le 29 avril 1998, IGRETEC lançait officiellement sa démarche de certification « Qualité », en ces termes, par la déclaration de la Direction Générale :

« La meilleure défense, c'est l'attaque. Notre environnement, nos clients directs ou indirects (Région, Communes, autorités politiques, riverains des travaux, citoyens, services internes) exigent, chaque jour davantage, une organisation globale et sans faille de la qualité de nos services afin de nous conserver leur confiance.

N'est-ce pas le meilleur moyen de répondre à leur souhait que de mettre en place un service qualité, de bâtir une organisation de nos services ayant en permanence cet objectif de qualité globale, de le prouver en acquérant et en conservant la certification ISO 9001 qui correspond à notre type d'activités ?

Le respect d'une norme internationale est sans doute le meilleur moyen de faire partie de l'élite des bureaux d'études, de montrer à nos amis et à nos détracteurs qu'une intercommunale, un organisme public comme le nôtre est un outil équivalent, sinon meilleur que tous les autres existant sur le marché.

La satisfaction de notre client doit donc être pour chacun d'entre nous l'objectif essentiel de son action : ce n'est pas le client qui se plie à notre volonté, à notre organisation, à notre savoir, c'est nous qui devons répondre à ses préoccupations, ses objectifs, ses attentes formulées ou non. »

Le 22 mai 2000, la certification ISO 9001: 1994 nous était délivrée pour trois ans, délai fixé par le référentiel international.

En 2003, 2006, 2009, 2012 et en 2015,

IGRETEC obtenait la recertification selon le référentiel ISO 9001: 2000 et ISO 9001 : 2008.

Aujourd'hui, après plus de 17 ans d'engagement continu dans la démarche, la déclaration initiale de la Direction Générale reste plus que jamais d'actualité.

Le maintien de notre certification n'est pas le fruit du hasard, mais résulte d'un effort collectif. A cet égard, nous sommes particulièrement attentifs à la sensibilisation du personnel et à son implication dans le bon fonctionnement du système au travers, notamment, de la dynamisation des équipes d'audit interne et de l'activation de groupes de travail.

La méthodologie d'organisation par dossier étant au cœur de notre système, notre premier objectif est d'améliorer encore sa maîtrise et de la rendre plus efficiente afin de satisfaire toujours plus nos clients.

Enfin, le maintien d'une dynamique d'organisation par objectif avec comme corolaire l'amélioration continue reste au cœur de nos préoccupations.

La norme ISO 9001 a été profondément modifiée dans sa nouvelle version publiée en septembre 2015. Cela implique une révision importante de notre système.

Un des gros chantiers pour les 3 prochaines années portera sur l'optimisation de la gestion des risques et opportunités. Celle-ci s'appuiera notamment sur l'analyse SWOT réalisée en 2016. Cette dernière nous permet de déterminer les forces (Strengths), faiblesses (Weaknesses), opportunités (Opportunities) et menaces (Threats). Elle constitue un outil qui permet de déterminer les options stratégiques envisageables par rapport au marché concurrentiel en vue d'assurer notre pérennité en nous aidant à revoir continuellement notre approche par processus.



PLAN STRATEGIQUE 2017 – 2019

3^{ème} Evaluation du PLAN STRATEGIQUE 2014 – 2016

Les thématiques



1. Eau, Techniques du bâtiment et Maîtrise d'ouvrage

1.1. Pôle de la gestion de l'eau et des espaces publics

IGRETEC est active dans de nombreux domaines de l'eau que cela soit pour la distribution de l'eau par des études pour la Société Wallonne de Distribution d'Eau (SWDE), pour l'eau « ludique » telle que les piscines ou les eaux de baignade, pour l'épuration des eaux (eaux usées industrielles, eaux usées domestiques, assainissement autonome) pour compte de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE).

Elle est active également dans la gestion des eaux pluviales par des études d'incidences urbanistiques ou de protection contre les inondations ou encore la création d'espaces publics.

L'acquisition d'une grande expérience pour l'ensemble des collaborateurs qui œuvrent dans ce domaine a pu être concrétisée grâce aux nombreux dossiers traités tant en études qu'en chantiers depuis de nombreuses années.

La polyvalence et la transversalité des métiers ont été un atout pour une vision globale et un renfort mutuel des métiers de l'eau.

1.1.1 Assainissement des eaux usées

Par le contrat de service qui lie la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) à l'IGRETEC en tant qu'Organisme d'Assainissement Agréé (OAA), nous nous sommes vu confier différentes missions en matière de collecte et d'épuration des eaux usées domestiques tant au niveau des études qu'au niveau de l'exploitation des ouvrages.

Après avoir géré le contentieux européen concernant les eaux urbaines résiduaires des agglomérations urbaines supérieures à 2.000 habitants, les dernières années ont été consacrées aux agglomérations inférieures à 2.000 habitants. Et ce, dans le renforcement ou la continuité des collectes comme les collecteurs de Velaine et de Thuillies dont les chantiers démarrent ou la création de stations

d'épuration comme celle de Fleurjoux en fin de chantier ou celle de Thuillies dont le chantier vient de débuter (programme SPGE 2010-2014 prolongé jusqu'en 2016).

L'ensemble des dossiers prioritaires selon la SPGE ont été soit commencés (avant-projets / projets), soit terminés (chantiers en cours ou réceptions provisoires réalisées).

La suite de ce programme intégrant des priorités d'IGRETEC pour la rationalité des réseaux a été demandée à la SPGE.

Dans la même foulée, ce mois de septembre 2016, le programme 2017-2020 en collecte et assainissement a été remis à la SPGE afin de planifier les investissements nécessaires dans la zone IGRETEC qui, rappelons-le, représente 21 villes et communes auxquelles s'ajoutent les entités de Tamines et de Moignelée.

Ce programme a été créé avec le souci d'investissements judicieux nécessaires, la rationalité et la performance du réseau global.

Ce plan d'action, basé sur plusieurs axes stratégiques, est réalisé de manière transversale avec la direction de l'Exploitation des Ouvrages d'Épuration et de Démergement afin d'en assurer la cohérence :

- l'axe de consolidation du réseau urbain ;
- l'axe de renforcement de la collecte d'eau chargée ;
- l'axe du renforcement de traitement d'eaux industrielles (Parcs d'Activités Economiques) ;
- l'axe de rationalisation des stations de pompage et des stations d'épuration vieillissantes.

L'analyse par la SPGE des investissements proposés aura lieu dans les prochains mois et les projets sélectionnés seront précisés dans la première évaluation de ce plan stratégique.

1.1.2 Distribution d'eau

Au travers d'une convention transversale, la SWDE nous confie toute une série d'études de nouvelles conduites d'eau en fonction de leurs besoins.

Cette relation de confiance permet d'anticiper les travaux d'égouttage, de voirie ou de collecteurs avec les investissements de la SWDE de remplacement de conduites d'eau.

Cette collaboration a permis une réflexion globale des investissements et une meilleure gestion des travaux en général.

Actuellement, le programme 2015 est en chantier (13 projets dont, par exemple, le renouvellement des conduites d'eau de la rue de la Station à Châtelet) et le programme 2016 (11 projets à l'étude dont, par exemple, le renouvellement des conduites d'eau de la rue Appaumée à Ransart) est pratiquement finalisé.

Le programme 2017 est en cours d'élaboration à la SWDE et sera repris dans la première évaluation de ce plan stratégique. Ce contrat a permis l'engagement d'un collaborateur complémentaire dédié à cette thématique.

1.1.3 Egouttage prioritaire et Plans d'investissements communaux (P.I.C.)

Dans le cadre du programme d'égouttage prioritaire et en partenariat avec les communes dans le cadre des P.I.C., nous avons pu œuvrer dans de nombreux projets pour nos villes et communes et ce, dans un délai de rigueur très serré imposé par le Pouvoir Subsidiant.

Les différents projets de voirie, d'égouttage et d'espaces publics ont été source d'amélioration de notre expertise technique dans l'optique de l'intégration des technologies nouvelles en voirie (traitement des terres in situ, dépollution de sols, réutilisation des matériaux, etc.) et dans la gestion administrative des dossiers (rationalisation des données).

De nombreux dossiers ont été adjugés tels que :

- l'égouttage de la rue Jean-Jaurès à Montignies-sur-Sambre ;
- la rénovation de la rue de la Montagne à Farciennes ;
- l'amélioration et l'égouttage des rues de l'Abbaye, des Hayettes, Draily et allée des Promeneurs à Jumet.
- ...

D'autres dossiers seront adjugés avant fin décembre 2016, conformément à la note ministérielle, tels que :

- les travaux de voirie et d'égouttage des rues Longue, du Canal et ruelle Jaucques à Thuin ;
- les travaux de réfection des rues Luc Baudour, Joseph Gonce et ruelle des Quatre Bonnets à Beaumont ;
- l'amélioration et l'égouttage de la rue des Bouleaux et de l'allée Centrale à Gerpinnes ;
- l'amélioration et l'égouttage de la rue du Vieux Saule à Fleurus ;
- ...

De ce fait, IGRETEC gère, actuellement, 39 millions d'euros HTVA de travaux pour 21 villes et communes et ce, dans les délais impartis.

IGRETEC, forte de cette expérience, entame, actuellement, le suivi des villes et communes pour la réalisation des fiches d'investissement dans le cadre des P.I.C. pour le programme 2017-2018.

Ce programme impose la désignation des entreprises pour le 31 décembre 2018.

Dans ce cadre, l'approche transversale de l'équipe Bureau d'Etudes, en rassemblant les travaux d'égouttage (budget SPGE) et les travaux de rénovation ou d'amélioration de voirie (budget SPW), constitue un atout pour nos villes et communes.

Les projets confiés par nos villes et communes pour le prochain programme seront repris dans les indicateurs de la première évaluation de ce plan stratégique.

1.1.4 Espaces publics

Conscients de l'importance de la qualité des espaces publics, pour nos clients, pour le citoyen et pour le « vivre ensemble », nous avons pu nous confronter à des projets tels que l'aménagement de places, de parcs, de voiries complexes, etc.

Les équipes de voiristes très techniques, les architectes, les urbanistes et les paysagistes ont

pu ainsi, de manière transversale, exercer leur créativité au service de ces projets urbains.

Forts de cette compétence, parmi les derniers projets en cours d'étude, on retrouve les améliorations ou réaménagements :

- de la place d'Auvelais ;
- du Boulevard Mayence à Charleroi ;
- de la place Albert 1er à Montignies-sur-Sambre ;
- de la place du Louet à Sambreville ;
- de la rue Joseph Bolle à Farciennes ;
- de la place Bougard à Courcelles ;
- du terrain multisports à Sambreville ;
- ...

De nombreux projets sont en cours de finalisation de travaux tels que la place du Centenaire à Sambreville, les aménagements dans le parc de Monceau-sur-Sambre, l'amélioration de la rue de la Montagne à Farciennes, l'amélioration de la rue Rognée à Mertenne,...

Le Bureau d'études continue donc, dans le cadre des dossiers à développer, les projets urbains marquants pour nos associés.

L'équipe va développer, dans les mois qui viennent, la notion de « Design urbain » à travers des workshops et des partenariats afin de proposer de nouveaux mobiliers urbains intégrés.

De plus, dans le cadre des partages d'expertise entre bureaux d'études et d'une mise en réseau des compétences, IGRETEC rejoint des équipes pour des concours emblématiques en espaces publics.

Cette volonté de partenariat « win-win » sera renforcée dans les prochaines années.

1.1.5 Cadastre des réseaux et topographie

La longue pratique dans les relevés topographiques nécessaires à l'établissement des projets de voirie et d'égouttage permet à l'Intercommunale de proposer à ses services internes ainsi qu'aux villes et communes des missions plus complètes.

A ce jour, l'équipe des géomètres-topographes assure :

- des estimations de terrains pour les communes ;
- le bornage des parcelles sur les parcs d'activités économiques et dans le domaine public ;
- les emprises pour la pose de canalisations souterraines et d'élargissement de voirie sur base des négociations avec les propriétaires ;
- les expropriations pour réaliser des nouvelles routes servitudes, parkings publics (à Sambreville, ...), bassins d'orage (à Fleurus, ...) en partenariat avec le Comité d'Acquisition des Immeubles et le SPW ;
- une participation à un groupe de travail au Service Public de Wallonie pour l'élaboration d'une norme topographique.

Face aux commandes In House, le service doit ajouter à ses compétences :

- la réalisation de plans d'alignement pour l'acquisition ou cession de voiries aux communes (1^{ère} phase d'une reprise de 73 rues s'étalant sur 16 km par la Ville de Châtelet) ;
- le relevé de bâtiments publics dans le cadre de la gestion du patrimoine de la Commune de Farciennes.

A brève échéance, en tant qu'OAA et sur base de l'expérience acquise sur une partie du territoire de Charleroi, nous ambitionnons d'assurer le cadastre de l'égouttage sur les territoires de Châtelet puis de Fleurus.

Pour pouvoir mener à bien cette nouvelle mission, l'acquisition de matériel de « zoomage » puis d'endoscopie est en projet pour, en finalité, recenser les réseaux d'écoulement des eaux usées et pluviales sous forme d'une cartographie de l'égouttage.

1.1.6 Hydrologie

La maîtrise et l'utilisation acquise d'un logiciel d'études hydrologiques performant (modélisation et simulation de réseaux

d'écoulement) nous permettent, actuellement, d'étudier les scénarii de reprise des eaux tant usées que pluviales, ce qui assure une étude de risque d'inondations mais également d'économie globale des égouttages grâce à une rationalisation des réseaux.

Un nouveau collaborateur « hydrologue » vient d'être engagé et renforcera l'équipe dans ce domaine de compétences pointu.

Après Braine-le-Comte, le chantier du bassin d'orage de Fleurus va commencer et assurera une référence complémentaire au Bureau d'études.

Les études pour la lutte contre les inondations sont un objectif stratégique de développement du Bureau d'Etudes et IGRETEC se positionne, clairement, dans ce domaine crucial pour ses villes et communes.

1.1.7 Assainissement Autonome

Tout en intégrant parfaitement les échéances européennes relatives à la gestion de l'Eau, le Gouvernement wallon a revu la législation concernant l'assainissement autonome.

Une attention particulière sera accordée aux habitations existantes situées dans des zones dites prioritaires où les eaux usées rejetées ont une incidence environnementale importante (zones de baignade, zones de captage, etc.).

Le régime d'assainissement le plus approprié dans ces zones (assainissement groupé ou à la parcelle) est fixé au terme d'une étude technique et environnementale.

La SPGE a confié à IGRETEC la réalisation de ces « études de zones » sur l'ensemble de son territoire d'assainissement. Suite à la finalisation de ces études en 2009, IGRETEC en assure à présent le suivi technique et administratif, en totale collaboration avec les communes concernées et la SPGE.

Parallèlement, IGRETEC entreprend la réalisation d'études de zones pour les secteurs inscrits en assainissement transitoire au Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique. Ces études permettront de fixer définitivement le régime d'assainissement, autonome ou collectif, de ces zones.

Depuis 2009, de nouvelles dispositions réglementaires relatives aux systèmes d'épuration individuelle précisent le régime de contrôle des installations (Art R.304 et R.307 du Code de l'Eau).

Ainsi, parmi les trois contrôles prévus (installation, fonctionnement et exploitation), la réglementation stipule que les contrôles à la bonne installation sont du ressort de l'Organisme d'Assainissement Agréé dont dépend l'immeuble en régime d'assainissement autonome.

Pour la zone d'activités d'IGRETEC, les communes concernées sont Aiseau-Présles, Beaumont, Charleroi, Châtelet, Chimay, Courcelles, Erquelines, Farcennes, Fleurus, Fontaine-l'Evêque, Froidchapelle, Gerpinnes, Ham-sur-Heure-Nalines, Les Bons Villers, Lobbes, Merbes-le-Château, Momignies, Montigny-le-Tilleul, Pont-à-Celles, Sivry-Rance et Thuin. À celles-ci s'ajoutent les anciennes communes de Tamines et Moignelée.

Sur l'ensemble de ce territoire, IGRETEC restera donc également le contrôleur officiel des systèmes d'épuration individuelle lors de leur installation.

Enfin, IGRETEC participe activement aux travaux du Comité d'Experts en charge du suivi et de l'analyse de l'agrément des systèmes d'épuration individuelle.



1.2. Exploitation

Le 01 avril 2017, cela fera 30 ans qu'IGRETEC est reconnue comme Organisme d'Assainissement Agréé (OAA).

Initialement compétante sur le territoire de Aiseau-Presles, Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Evêque, Gerpennes, Ham-sur-Heure, Les Bons Villers, Montigny-le-Tilleul, Pont-à-Celles, ainsi que les anciennes communes de Tamines et Moignelée; notre zone d'action a été élargie en 2004 avec la reprise en exploitation des ouvrages anciennement exploités par Intersud. Sont venues s'ajouter à cette date les villes et commune de Beaumont, Chimay, Erquelines, Froidchappelle, Lobbes, Merbes-le-Château, Momignies, Sivry-Rance et Thuin.

Le nombre actuel de stations d'épuration exploitées est de 42 et ce, suite aux évènements suivants en 2016 :

- la réception provisoire le 27 juin 2016 de la station d'épuration de Fleurjoux,



Station d'épuration de Fleurjoux

- le déclassement des stations d'épuration de Farciennes 1 et 2 (chacune 200 EH) en collecteur vers la station d'épuration de Fleurjoux,
- le déclassement de la station d'épuration de Gozée en station de pompage avec refoulement des eaux vers la station d'épuration de Marchienne-au-Pont.

Les stations d'épuration exploitées dont la taille varie de 100 équivalents-habitants (EH) à 200.000 EH ont traité courant 2015 plus de 53 millions m³ d'eau usée.

En outre, les 90 personnes affectées à la Direction Exploitation des Ouvrages d'Épuration et de Démergement ont également assuré la gestion technique, administrative et financière de 126 stations de pompage, 350 km de collecteurs, 796 déversoirs d'orage ainsi que 9 stations de démergement (ouvrages destinés à la protection contre les inondations dans les zones ayant subi des affaissements miniers).

Dans les années à venir, tout comme par le passé, nous porterons une attention à la reprise en exploitation des divers ouvrages conçus par notre bureau d'études.

Par ailleurs, la majorité des stations d'épuration exploitées, le laboratoire et le siège d'exploitation de Montignies-sur-Sambre, restent certifiés ISO14001 et enregistrés EMAS, deux référentiels en matière de gestion de l'environnement.

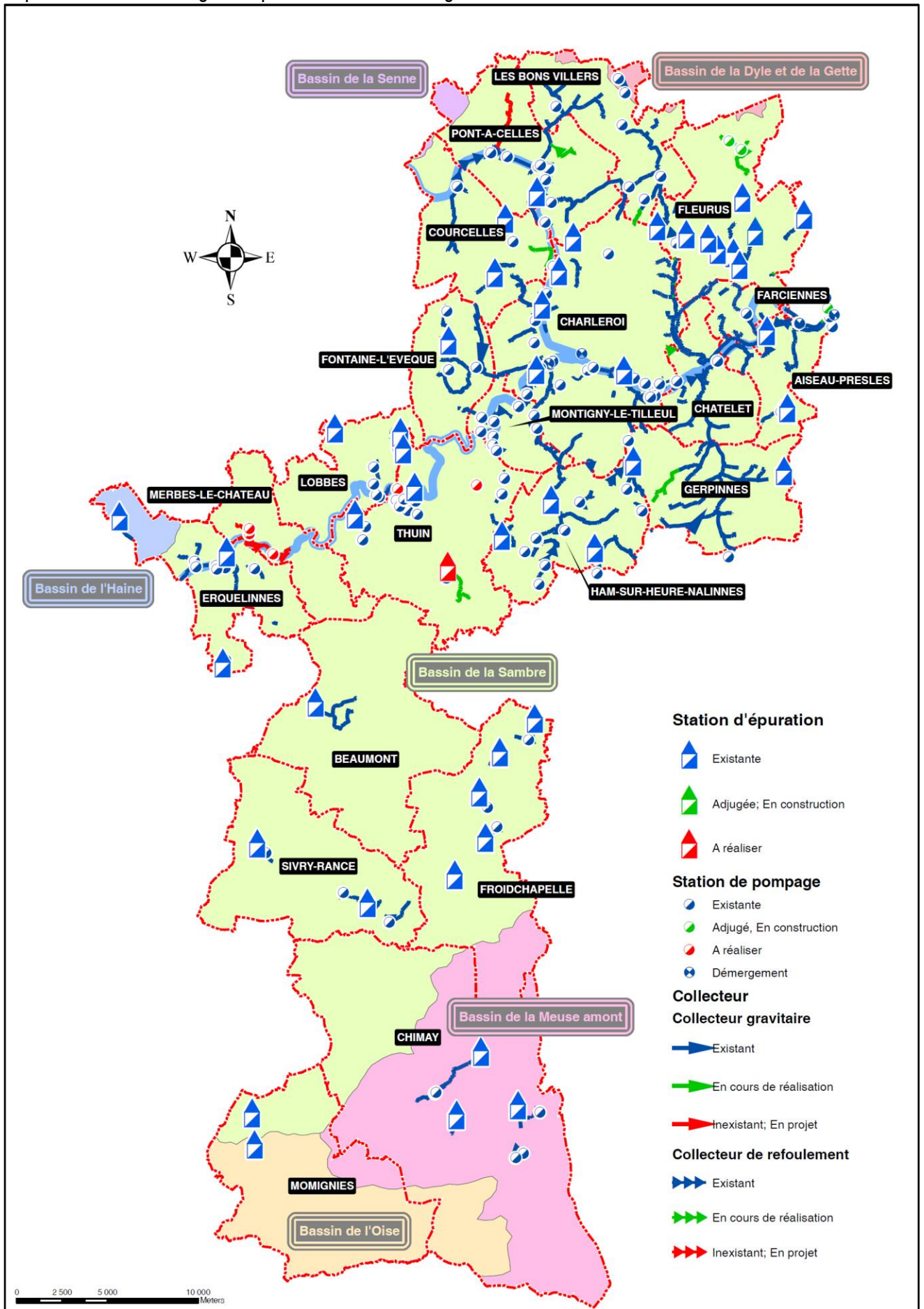
Le défi de l'audit externe de recertification de juin 2017 sera la validation des actions mises en œuvre pour respecter les exigences de la nouvelle version de la norme ISO14001, publiée en septembre 2015. Les déclarations environnementales annuelles sont disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.igretec.com/fr/igretec/qualite/enviroment-emas/>.

Nous continuerons également à veiller à la conformité réglementaire de nos activités.

On peut noter dans ce cadre que, d'une part, les actions prévues visant à la mise en conformité des installations électriques par rapport au RGIE et, d'autre part, la mise en application de la nouvelle réglementation en matière de protection contre les incendies ont été, comme initialement prévu, finalisées en 2016.

Nous veillerons aux renouvellements en temps et en heure de l'agrément de notre laboratoire, valable jusqu'en mai 2018 et de notre enregistrement en tant que transporteur de déchets autres que dangereux et inertes valable jusqu'en juillet 2019.

Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement



Nous maintiendrons nos objectifs d'optimisation de la gestion de nos ouvrages.

Pour ce faire, nous poursuivrons :

- de nouveaux développements relatifs à notre GMAO (Gestion de la maintenance assistée par ordinateur) ;
- la caractérisation de notre réseau de collecte et l'encodage dans la base de données « Infonet © ».

Nous veillerons à maintenir en état nos ouvrages et à procéder aux travaux de réhabilitation là où cela s'avère nécessaire.

On peut noter ici que la finalisation des travaux de rénovation du collecteur du Taillis Pré, qui ont débuté en août 2016, est prévue pour le 1^{er} trimestre 2017.



Les principaux travaux déjà prévus concernent :

- l'amélioration et le remplacement des automatismes et la supervision de la station d'épuration de Leval Chaudeville ;
- la réfection des chemins de roulement des décanteurs de diverses stations ;
- la réhabilitation du chenal de sortie des bassins biologiques de Roselies ;
- la réhabilitation des réseaux de collecte du ruisseau de l'Ernelle et de la Charbonnière ;
- le remplacement de divers dégrilleurs.

Sur le plan de la protection incendie, nous envisageons de placer des détecteurs Beam sur

la désodorisation de Montignies-sur-Sambre et d'équiper les zones techniques de la station d'épuration de Marchienne.

Sur le plan de la gestion des ressources humaines, la direction doit faire face au départ à la pension de plusieurs personnes exerçant des fonctions clés au sein de notre organisation (chefs de département, chef d'équipe, conseiller en prévention).

Les démarches pour pourvoir à ces remplacements, déjà initiées en 2016, se poursuivront en 2017. Dans ce cadre, nous essayons de promouvoir un maximum le savoir-faire et les compétences internes.

Enfin, d'un point de vue plus général, deux projets importants décrits plus en détail ci-après devraient voir le jour dans les prochains mois :

- la mise en place des contrats d'assainissement industriel ;
- l'organisation de la gestion publique de l'assainissement autonome.

1.2.1. Contrat de service d'assainissement industriel

La déclaration de politique régionale 2014-2019 prévoyait diverses mesures visant à «assurer le financement équitable de la politique de l'eau et la maîtrise du prix ».

Dans ce cadre, le décret du 12 décembre 2014 a fixé les bases de la mise en place d'un contrat de service avec les entreprises rejetant des eaux usées industrielles dans une station d'épuration publique.

La SPGE s'est vu confier par le Gouvernement wallon la mission consistant à proposer un projet de contrat pouvant être accepté par les différentes parties intéressées (SPGE, OAA, industriels représentés par l'Union Wallonne des Entreprises).

Divers détails techniques doivent encore être finalisés et la mise en œuvre de ce contrat, après approbation par le Gouvernement wallon, est envisagée début 2018.

A ce stade des discussions, les services qui seraient, entre autres, assurés par les OAA

consisteraient en :

- assurer le traitement des effluents (ce que nous réalisons déjà actuellement) ;
- définir les éventuelles conditions particulières du contrat ;
- procéder à l'identification des frais spécifiques (conditions particulières d'une entreprise);
- participer à la mise à jour du cadastre des rejets industriels ;

La SPGE coordonnant et facturant la prestation de service aux industriels.

1.2.2 Gestion publique de l'assainissement autonome

Les réflexions visant à accroître la professionnalisation de l'assainissement autonome, et en particulier son exploitation, se sont accélérées fin 2015. L'objectif vise à l'amélioration qualitative de nombreuses masses d'eau en zone rurale.

A cette période, à la demande du Ministère de l'Environnement, nous avons été amenés via Aquawal à faire part de notre avis sur divers projets de textes légaux concernant cette thématique.

Certains articles du code de l'eau ont déjà fait l'objet d'une modification et les travaux parlementaires se poursuivent en vue d'adopter les textes fixant les nouvelles missions des différents opérateurs.

La SPGE devrait être chargée du financement de l'organisation et de la coordination du secteur.

Pour leur part, les OAA devraient notamment être impliqués dans :

- la politique de sensibilisation au niveau local ;
- certains contrôles à l'installation de systèmes d'épuration individuelle (SEI);
- les contrôles périodiques de fonctionnement des SEI ;
- la gestion locale des vidanges des SEI ;
- l'analyse de « points noirs locaux ».

Il conviendra cependant d'adapter en

conséquence le contrat de service passé avec la SPGE afin de nous confier officiellement ces missions et en fixer toutes les modalités pratiques.

1.3. Pôle du bâtiment et de l'efficacité énergétique

Le Bureau d'Etudes d'IGRETEC est composé d'une équipe d'architectes, d'ingénieurs en stabilité, HVAC (Chauffage, ventilation, climatisation) et électricité et de techniciens spécialisés en dessin, en Performance Énergétique des Bâtiments (PEB) et en énergie d'une moyenne d'âge de 40 ans, actifs dans tous les domaines de la construction.

Ces dernières années, l'accent a été mis sur la polyvalence et la transversalité dans les projets consolidant ainsi les compétences des uns et des autres et renforçant notre efficacité dans les projets multidisciplinaires variés.

Une assistante en planification assure le contrôle des échéances de nos livrables au travers de l'outil de planification MS Project.

On dénombre plus de 130 dossiers actifs actuellement à tous les stades (esquisses, projets, chantiers...). Ceux-ci sont le terreau d'une expérience grandissante de notre équipe en leur fournissant l'opportunité de se former sur le terrain à relever les challenges du futur.

Au travers des relations In House et des appels d'offres, le Bureau d'Etudes, fort de cette expérience et du dynamisme de ses équipes, continuera à se positionner dans une grande variété de domaines.

Les thématiques du Bureau d'Etudes

Le Bureau d'Etudes marque le territoire de son empreinte par une architecture qui se veut être « humaine » privilégiant le respect du lieu (Genius Loci), de l'urbanité du visiteur (accueil) et de la fonctionnalité.

Les thématiques de projets abordées, actuellement, par l'équipe multidisciplinaire du Bureau d'Etudes s'inscrivent dans le fil complet de la vie du citoyen de la petite enfance aux seniors.



1.3.1. L'enfance

- Les crèches

Cette dernière décennie, nous avons pu acquérir une grande maîtrise dans les dossiers «crèches» (« Les petits bouts » sur l'Aéropole, « Les petits doudous » pour Solidaris à Frameries, «Pôle couleurs» pour la Funoc à Monceau, « La Chenille » à Sivry, etc.).

Actuellement, les crèches de Chapelle-lez-Herlaimont et d'Ecaussinnes sont en chantier et les crèches de Dottignies et des Bons Villers sont en cours d'étude.

1.3.2. L'apprentissage

- Les écoles maternelles et primaires

Les écoles maternelles de Roux et de Lodelinsart (capacité : 210 élèves et 15 membres du personnel) et le Centre aéré de Gosselies sont en cours de réception.

L'école de Wangenies a été réceptionnée cette année.

L'école des Cerisiers (capacité : 300 élèves et 70 membres du personnel) est en chantier et l'école Groupe 1 de Marchienne est au stade de projet.

De plus, de nombreuses rénovations d'écoles ont été faites dans le cadre du secteur 3 (Châtelet, Farciennes, Thuin,...).

- Les Hautes écoles

La Haute école HELMO a été réceptionnée définitivement cette année.

Une étude de faisabilité a été étudiée pour la création d'un lycée à Gosselies.

La Cité des Métiers, projet emblématique réunissant les différents réseaux de formation, est étudiée par notre Bureau d'Etudes assisté de notre « Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage ».

1.3.3. La vie professionnelle

- Le tertiaire

Le Bureau d'études réalise de nombreux m² de bureaux pour le privé (Mutualités Socialistes, ELECTRABEL, SWDE,...) ainsi que pour le Secteur 2 d'IGRETEC (bâtiments Télécoms, EOLE, ARTEMIS,...).

Actuellement, le chantier de notre siège social, SOLEO se finalise.

Nous débuterons le chantier GREEN SONACA dans quelques semaines.

L'étude du premier bâtiment du projet Left Side Business Park a débuté en 2016. Le permis d'urbanisme devrait être déposé au printemps 2017 et la pose la première pierre est prévue en janvier 2018.

- L'industriel

La SONACA, dans le prolongement des projets qu'elle nous a confiés depuis plus de 20 ans, continue à œuvrer dans ce partenariat (nouveau réseau vapeur, amélioration énergétique, création de dalles,...).

Ce domaine demandant un savoir-faire multidisciplinaire est un domaine dans lequel nous allons continuer à prospecter.

1.3.4. La vie familiale

- Le logement

IGRETEC est active dans le logement uniquement dans des projets emblématiques ou dans le cadre de subsides communaux.

Après l'éco-quartier des Closières, phase 1 terminée l'année passée, nous venons de terminer l'étude de la phase 2 pour le compte de PROJENOR.

Le chantier de deux logements pour la commune d'Ecaussinnes sera réceptionné dans quelques jours et la mise aux normes des logements Ruelle Ste-Barbe à Charleroi est également terminée.

La volonté des projets urbains contemporains étant de favoriser une plus grande mixité des fonctions dans la ville, le bureau d'études s'inscrit pleinement dans cette démarche et sera donc actif dans les projets mixtes « logement – tertiaire » avec des partenaires tant publics que privés.

- Le sport

Dans la relation In House avec nos communes, nous avons pu étudier et suivre les chantiers de piscines (Fleurus, Bernissart,...), de stades de football ou stades d'athlétisme (stade Jonet), de salles omnisports (Erquelines,...), etc.

Vu le nombre de références dans ce domaine, nous continuons à œuvrer en partenariat avec nos villes et communes.

A ce titre, nous avons créé une salle de sports modulable, rationnelle et économique qui pourrait intéresser les communes en recherche d'équipements en adéquation avec leurs besoins. Cette étude a été affinée afin d'optimiser les subsides et permettre d'alléger la part communale.

En matière de rénovation énergétique, nous avons actuellement en commande plusieurs piscines à étudier (Aqua 2000,...).

- Le « culturel »

Dans le même concept de modularité que la salle de sports, nous étudions, actuellement, une salle culturelle polyvalente, rationnelle et économique

Nous travaillons, également, sur la rénovation et la mise en conformité de bibliothèques et de centres culturels dans différentes communes.

1.3.5. Les seniors

Après l'achèvement, il y a quelques mois, de la maison de repos « La Roseraie » à Sambreville, qui nous a permis de réaliser, dans des délais très stricts, une maison de repos et de soins (MRS) de 130 lits, nous venons, également, de terminer la mise en conformité de la MRS « Le Moulin à cailloux » à Tournai. Nous entamons les études pour une nouvelle maison de repos de 150 lits pour le CPAS de Tournai ainsi que la mise en conformité de la maison Brichart pour le CPAS de Charleroi.

L'éco-construction

Après l'apprentissage d'un bâtiment tertiaire sans air conditionné (EOLE en 2007), après l'obtention du Publica Award pour le bâtiment SOLEO en 2016 et fort des nombreux dossiers de rénovation énergétique du Secteur 3 d'IGRETEC : Participation Energétiques, la construction écologique n'est pas un argument marketing vert pour le Bureau d'Etudes mais bien une réelle philosophie de travail.

Il en est de même, pour le développement durable au travers de notre premier bâtiment certifié passif en décembre 2015 : « Atlas ».

L'objectif de créer et de concevoir des bâtiments les plus respectueux possible de l'environnement, tant au niveau des consommations que de la qualité environnementale des matériaux choisis, est et sera plus encore dans les années futures la ligne de conduite de nos projets.

A ce titre, l'équipe PEB (Performance Energétique des bâtiments) va être renforcée tant humainement (collaborateurs supplémentaires) que matériellement (acquisition d'une caméra thermique et d'un logiciel de calcul dynamique du bâtiment).

De plus, nos collaborateurs seront formés pour assurer le contrôle et la conception de bâtiments passifs, de bâtiments «zéro énergie» et de certifications BREEAM.

Tous les domaines tels que les écoles, les piscines, les maisons communales sont en cours d'étude pour le secteur 3 Participations énergétiques.

1.4. POLE Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, Surveillance et Coordination Sécurité Santé

Le service est composé d'équipes pluridisciplinaires structurées autour des trois métiers que sont l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO-MOD), la surveillance des travaux (SUR) et la Coordination Sécurité et Santé (CSS) sur les chantiers temporaires ou mobiles.

1.4.1. La Maîtrise d'Ouvrage Déléguée

Ces dernières années, le volume des missions qui nous ont été confiées dans le créneau porteur d'avenir qu'est l'assistance à la maîtrise d'ouvrage n'a cessé de croître avec comme corollaire un renforcement de l'équipe.

Fort de son expérience dans des projets majeurs et après avoir finalisé le projet Phénix et respecté l'échéance de fin 2015 fixée par la Commission Européenne en matière de paiement, l'équipe Maîtrise d'Ouvrage Déléguée poursuit son expertise dans des grands projets cruciaux pour la redynamisation des Villes et

Communes.

A ce titre, trois dossiers sont représentatifs de notre action pour les années futures :

- Cité de Métiers de Charleroi

Le projet consiste en la création d'un pôle d'excellence multi-opérateurs afin de regrouper, rentabiliser, rationaliser, réorganiser et valoriser les espaces de l'enseignement technique et professionnel tant du secteur officiel que du libre tout en y intégrant des opérateurs et formateurs tels que le FOREM, le Centre de Culture Scientifique ainsi qu'un espace d'orientation pour l'ensemble de la Cité des Métiers.

La Cité des Métiers s'implantera sur 2 sites existants, le site 1 dit « le Roullier » et le site 2 des anciens ouvriers réunis situé aux Aumôniers du Travail de Charleroi. Le projet prévoit des travaux de rénovation de ces sites.

Pour ce projet, IGRETEC met en exergue sa pluridisciplinarité. En effet, IGRETEC a été désignée comme maître d'ouvrage délégué et pouvoir adjudicateur pour ses partenaires, qui sont la Province de Hainaut, la Fédération Wallonie Bruxelles et les Aumôniers du Travail de Charleroi.

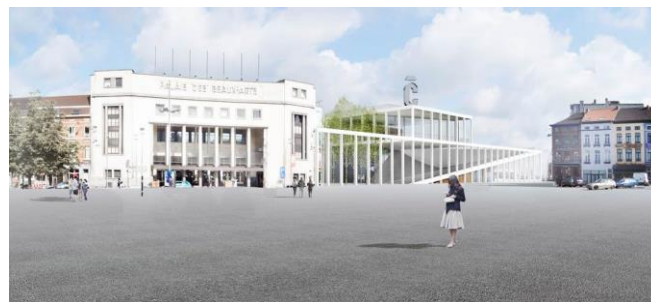
La phase projet est en cours au sein du bureau d'études d'IGRETEC en architecture, stabilité, techniques spéciales et PEB.

Le chantier devrait débuter en 2018-2019 pour une fonctionnalité des lieux en 2021.

- Charleroi District Créatif

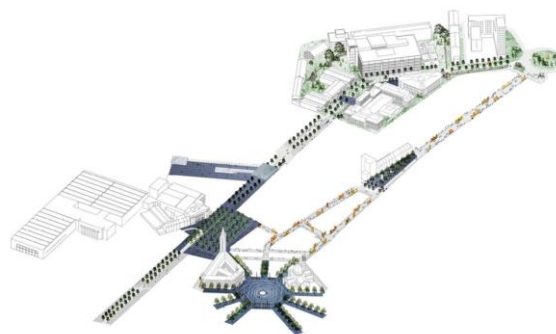
Dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020, la Ville de Charleroi réalise, sous le vocable Charleroi District Créatif, l'ambitieux projet de requalification urbaine de tout le quadrant nord-ouest de la ville.

Charleroi District Créatif verra se développer le pôle des grandes conférences et de l'événementiel qui reprend trois structures interconnectées : Le Palais des Expositions (rénovation en profondeur), le Palais des Beaux-Arts (rénové) et le futur Palais des Congrès (construction sur l'actuelle esplanade des bus).



Afin de valoriser ces nouvelles activités, l'espace public sera profondément repensé au travers de la rénovation urbaine qui touchera la place Charles II, la place du Manège ; la rue Neuve ; l'avenue de Waterloo, le Square du Monument et les boulevards Bertrand et Solvay.

Enfin, le plan lumière permettra la mise en valeur des surfaces nouvellement aménagées, des édifices rénovés mais également la rénovation de l'éclairage dans tout l'intra-ring.



La Ville de Charleroi a confié la maîtrise d'ouvrage déléguée à IGRETEC, la mise en œuvre des projets dont elle est bénéficiaire (Palais des Expositions, Palais des Beaux-Arts, Centre des Congrès, Redynamisation urbaine, l'Unité de production d'énergie, le plan lumière).

A l'heure actuelle, tous les bureaux d'études ont été notifiés à l'exception de celui en charge de l'unité de production d'énergie. Les études sont au stade de l'avant-projet. Les premiers permis (voiries) pourraient être déposés cette année encore, les suivants le seront début 2017.

Le démarrage des chantiers est attendu pour la fin de l'été 2017.

- Déconstruction du CHU

Nous assurons la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la déconstruction du Centre Hospitalier Universitaire de Charleroi (CHU) qui, à terme,

constituera un nouveau site reconvertible au centre de Charleroi. La fin de ce chantier est prévue dans le courant du 1er semestre 2017.

Nos communes nous sollicitent plus souvent pour des missions plus spécifiques de montage de projet associant tant les métiers de Maitrise d'ouvrage que de Bureau d'études, d'environnement et urbanisme et du juridique afin d'établir les « études de faisabilité » comprenant notamment la situation de droit, la situation de fait, le master plan, le montage juridique, la planification et la budgétisation.

Citons plus particulièrement l'Arsenal pour Pont-à-Celles en 2013, l'auberge de jeunesse pour Charleroi en 2015 et, en 2016, le nouveau quartier d'Isle pour Farciennes et l'ancienne soudière pour Aiseau-Presles.

1.4.2. La Surveillance des travaux

Ce domaine d'activité qui fait partie du cœur de métier d'IGRETEC sera demain davantage encore sollicité en raison des évolutions du secteur de la construction (accroissement des contrôles liés aux clauses anti-dumping social, ...).

On retrouvera ce métier dans les dossiers Cité des Métiers, Charleroi District créatif, mais aussi les tous les dossiers de la SPGE.

Dans le cadre des Plans d'Investissements Communaux, IGRETEC réalise la surveillance des travaux d'égouttage et elle propose aux villes et communes d'étendre cette surveillance pour la partie voirie lorsque les travaux sont de type conjoint.

1.4.3. La Coordination Sécurité et Santé

Suite à l'imposition réglementaire, il y a plus de 15 ans, de désigner un Coordinateur Sécurité et Santé sur les chantiers temporaires ou mobiles, le métier a été développé en IGRETEC.

Le Coordinateur Sécurité et Santé accompagne un grand nombre de projets du Bureau d'Etudes.

2. L'énergie

2.1. Gestion des Participations

2.1.1. Gestion de l'IPFH

L'Intercommunale pure de financement du Hainaut, en abrégé I.P.F.H., est le relais des participations communales dans le secteur de l'énergie au niveau européen, fédéral et régional.

En quelques chiffres, cette intercommunale qu'IGRETEC gère depuis plusieurs décennies, possède un portefeuille de participations, acquis pour plus de 677 millions d'euros, dont la valeur actuelle dépasse le milliard d'euros. En 2015, l'I.P.F.H. a versé près de 37.000.000 € à ses associés, au titre de dividendes.

La stabilité des revenus issus du secteur de l'énergie et versés chaque année aux communes, reste un enjeu primordial pour IGRETEC. Sa politique proactive, menée en termes de diversification des participations, a contribué à atteindre cet objectif depuis de nombreuses années.

Villes et Communes associées à l'I.P.F.H.



2.1.2. Secteur 3

En 2015, IGRETEC, au travers de son Secteur 3, a attribué aux villes et communes associées un montant de 14.576.156,23 € de dividendes relatifs aux participations dans le secteur de l'énergie.

En outre, le Secteur 3 s'est vu confier la diversification des participations énergétiques au niveau local ainsi que la création et le

développement de services en matière d'efficacité énergétique, au profit de ses villes et communes associées. Il faut en effet noter que les défis à relever par le secteur public, en termes d'efficacité énergétique et de recours à l'énergie renouvelable sont très ambitieux.

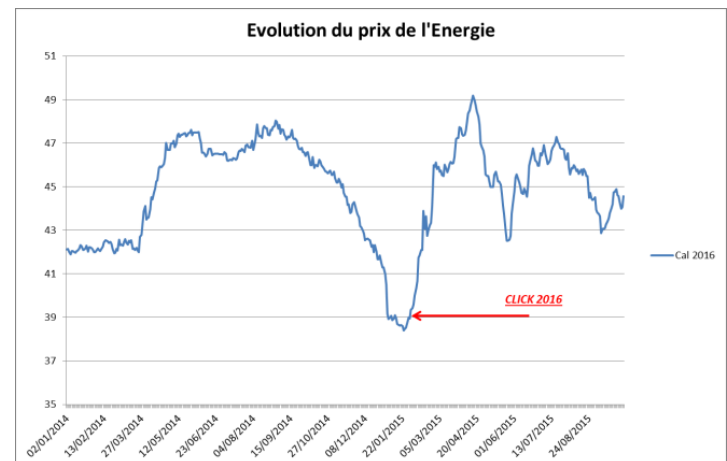
2.2. Services énergétiques

2.2.1. Centrale d'achat d'énergie

La Centrale d'Achat d'Énergie gère les marchés conjoints de fourniture de gaz et d'électricité pour le compte des 239 adhérents publics rassemblés autour des objectifs fixés :

- réaliser des économies d'échelle en termes de gestion et de réalisation des marchés publics ;
- offrir aux adhérents une stabilité budgétaire dans la composante négociable du prix de l'électricité et du gaz.

Sur base du suivi des indices des marchés, les prix ont été fixés au niveau ENDEX = 39,675 €/MWh.



C'est donc à un des plus bas niveaux de prix de l'énergie sur le marché que la Centrale d'Énergie a fixé le prix pour 2016 avec comme conséquence une diminution de 6,36% par rapport à 2015 sur la composante négociable du prix de l'électricité.

Le prix du gaz quant à lui est resté stable sur toute la période 2013-2016.

Les marchés actuels prennent fin le 31 décembre 2016. Les nouveaux marchés sont en

cours d'attribution et prendront cours le 1er janvier 2017 pour une nouvelle période de trois ans.

La Centrale d'Achat d'Energie, c'est également une plate-forme WEB mise à la disposition des adhérents.

Soucieux d'apporter une convivialité dans les échanges d'informations de et vers les adhérents, de nouvelles fonctionnalités sont en développement constant.

Une plate-forme d'encodage automatique des différentes demandes des adhérents (nouveau raccordement, changement de titulaire, adjonction d'un nouveau compteur, ...) est en cours d'élaboration avec comme objectifs :

- la simplification administrative du traitement des demandes ;
- une diminution du temps de traitement et du risque d'erreur.

La Centrale d'Achat d'Energie joue le rôle de facilitateur entre les adhérents et le fournisseur désigné dans les marchés conjoints.

Enfin, régulièrement, la Centrale d'Achat d'Energie est sollicitée pour des missions en lien direct avec son objectif (par exemple : établissement de cahiers de charges pour l'achat d'énergie, implantation de monitoring pour le suivi de consommation, ...).

2.2.2. Efficience énergétique : solutions pour les Villes et Communes

Ce service proposé aux villes et communes du Secteur 3 d'IGRETEC, permet d'offrir des moyens nouveaux pour la mise en œuvre de solutions d'efficacité énergétique de leur patrimoine immobilier et ce, dans le but de rencontrer les exigences européennes, fédérales et régionales en matière de maîtrise des consommations.

Le principe est le suivant : IGRTEC prend à sa charge les investissements rentables en 15 ans à la place des villes et communes, en utilisant le potentiel des fonds propres du Secteur 3. La reconstitution de ces fonds est réalisée à l'aide des économies générées sur la facture énergétique et ce, sans impacter de charges supplémentaires le budget des villes et

communes.

Sur base de l'analyse des performances énergétiques du parc de bâtiments communaux, IGRTEC peut concevoir, mettre en œuvre et financer des solutions assurant des économies d'énergie. A l'issue des investissements, un suivi des consommations est mis en place ainsi que des campagnes de sensibilisation.

Les investissements peuvent concerner tout projet d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment, comme par exemple : l'enveloppe du bâtiment, les installations de chauffage, les systèmes de production d'eau chaude sanitaire, les systèmes d'éclairage, le placement de systèmes de cogénération, le placement de panneaux photovoltaïques ou des chauffe-eau solaires, les systèmes de ventilation, etc.

Le potentiel d'investissement s'élève à quelque 75.000.000 €, hors subsides.

11 villes et communes ont adhéré à ce service, dont la Ville de Charleroi qui a adhéré à ce service le 28 septembre dernier. Cela représente aujourd'hui 34 bâtiments améliorés énergétiquement depuis mi-2014, pour 53 mesures d'efficience énergétique, et un investissement global d'environ 6.400.000 €.

13 autres chantiers sont en cours de réalisation ou planifiés pour cette fin d'année 2016 et 2017, pour un investissement estimé à environ 3.500.000 €.

En outre, afin de pérenniser l'octroi des subsides de la Région wallonne pour des travaux énergétiques, IGRTEC a décidé de s'inscrire dans la dynamique POLLEC 3 afin d'accompagner les Villes et communes qui le souhaitent pour rédiger leur Plan d'actions Energie climat (PAED).

2.2.3. Production d'énergie

En termes de diversification des participations dans le secteur de l'énergie, IGRTEC, par le biais de l'IPFH, a mis en place en 2015 un partenariat avec d'autres intercommunales wallonnes et Engie, dont l'objectif est de financer, réaliser et exploiter des parcs éoliens en région wallonne.

Cela s'est concrétisé par la création de la

société Wind4Wallonia et par la construction de deux parcs éoliens à Dour et Sterpenich.

Ce partenariat concrétise la volonté du Gouvernement wallon de s'engager à tendre, à l'horizon 2020, à ce que 20% de la consommation finale d'énergie soit assurée par des sources renouvelables. A plus long terme, le développement des énergies renouvelables devra se poursuivre, de manière concomitante à des mesures renforcées d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique. L'enjeu est en effet de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 80% à 95% d'ici 2050, conformément à la Déclaration de politique régionale.

D'autres investissements sont pressentis sur la période de ce nouveau plan stratégique.

2.2.4. Contrôle moteurs

La mise à jour et le recensement des moteurs et des puissances installées dans les entreprises, qu'IGRETEC réalise depuis plus de 60 ans pour les Villes et Communes permet à ces dernières d'optimiser leurs recettes communales, au travers de la taxe sur la force motrice, grâce à l'expertise technique développée par ce département.

Sur l'horizon du plan stratégique, l'équipe ambitionne de poursuivre son développement entamé en 2014 en concrétisant de nouvelles missions auprès de communes situées dans les provinces de Liège, de Namur et du Brabant Wallon, tout en assurant la pérennité des activités historiquement exercées pour de nombreuses communes hennuyères.

2.2.5. Guichet de l'Energie

L'expérience d'IGRETEC dans le secteur énergétique résidentiel se concrétise également dans le conseil au particulier au travers d'un guichet ouvert au public mais également en allant à la rencontre du citoyen et ce, depuis 1987.

Les conseillers IGRETEC du Guichet de l'Energie assurent ainsi le relais vers les citoyens de la région de Charleroi, tant en ce qui concerne les primes, les systèmes de chauffage, les matériaux d'isolation ainsi que les techniques de mise en œuvre, la performance énergétique

des bâtiments et la certification de ceux-ci.

De plus, le Guichet de l'Energie assure la gestion des dossiers introduits par les CPAS pour l'opération "MEBAR", subsidiée par le Service Public de Wallonie (SPW), en faveur des ménages à revenus modestes.

Il contribue également à assurer la transmission de l'évolution technologique à la population au travers de la participation à des salons à thématique "habitation" et en assurant le suivi des actions promotionnelles, en matière d'énergie, menées par le SPW.

Le Guichet de l'Energie représente donc un passage incontournable pour tous les citoyens, locataires ou propriétaires, à la recherche de conseils et astuces durables à adopter au quotidien comme dans leurs projets de construction ou de rénovation. Il y bénéficie en effet de conseils techniques personnalisés, neutres et entièrement gratuits prodigués par des spécialistes au service de la Wallonie. Il y obtient également des informations claires sur la réglementation et sur les aides en matière d'énergie en vigueur en Wallonie.

3. Développement territorial

3.1. Environnement et Urbanisme

Rencontrer durablement les besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité est une mission clé d'IGRETEC.

Une équipe pluridisciplinaire d'IGRETEC travaille à ce territoire durable en réalisant des études environnementales et en concevant des projets d'aménagement et d'urbanisme, tant pour des clients publics ou privés que pour les besoins propres de l'intercommunale.

Par ses évaluations environnementales, IGRETEC continuera à fournir une aide à la décision aux autorités chargées de la délivrance de permis, un appui technique aux maîtres d'ouvrage pour l'intégration environnementale de leurs projets et un outil d'information pour tout tiers concerné par ces projets (riverains, services publics, etc.).

En complémentarité avec cette approche environnementale et en parfaite coordination avec les pouvoirs locaux et régionaux, IGRETEC continuera de concevoir des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire et ce, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires qui seront mises en place par le nouveau Code du Développement Territorial (CoDT).

Dans cette optique, IGRETEC consolidera ses agréments et visera l'octroi de nouveaux agréments éventuellement exigés par le CoDT, en vue de continuer notre mission d'assistance aux communes et aux promoteurs privés pour mener leurs projets à bien.

En aménagement opérationnel, IGRETEC continuera à fournir toute la chaîne de services permettant d'aboutir à la réhabilitation d'une friche industrielle ou à la rénovation d'un quartier : depuis les premiers croquis d'intention jusqu'à la réception définitive des travaux.

Au travers du premier Plan Marshall et sa suite, le Plan Marshall 4.0, le Gouvernement wallon a libéré d'importants moyens financiers pour l'éradication des friches en Wallonie.

L'essentiel de ces moyens est dévolu à la dépollution des sites qui seront traités par la SPAQuE ou par les communes.

En tant que partenaire privilégié des communes de notre territoire d'action, nous poursuivrons notre rôle de conseiller auprès d'elles, que ce soit en termes de projet de réaménagement de ces sites ou en termes d'accompagnement tout au long des différentes procédures.

En s'appuyant sur cette expertise environnementale et urbanistique, IGRETEC poursuivra la conception de parcs d'activités économiques durables et attractifs, en privilégiant dès l'avant-projet l'utilisation parcimonieuse du sol, l'intégration au cadre de vie, la préservation du milieu, l'efficacité énergétique et la maîtrise de la mobilité.

IGRETEC poursuivra le recensement des friches du Grand Charleroi et accompagnera ses communes pour le montage de projets d'assainissements, en coordination avec les opérateurs publics de référence, la SPAQuE et le SPW-DGO4.

En suivant de près toutes les évolutions du cadre réglementaire de l'environnement et de l'urbanisme, IGRETEC restera un conseil de référence pour tous les porteurs de projets en Wallonie.

IGRETEC continuera de fournir son appui pour l'élaboration de demandes de permis d'environnement ou unique et pour l'accompagnement administratif de ces dossiers.

Fort de son agrément d'auteur d'études d'incidences sur l'environnement pour toutes les catégories de projets en Wallonie, le Département Environnement et Urbanisme a pu continuer en 2016 des études d'incidences sur des établissements emblématiques tel que le Palais des Expositions de Charleroi. A noter que le renouvellement de l'agrément a une fois encore été obtenu.

L'équipe du Département Environnement et Urbanisme a également mis ses compétences à disposition de l'intercommunale lors de ses opérations immobilières ou de maîtrise d'ouvrage.

Notons la coordination du projet Left Side Business Park, projet phare de la Ville de Charleroi inscrit dans leur « Schéma stratégique 2015-2025 » et dont la gestion a été confiée à IGRETEC. Le projet programme un nouveau pôle mixte de bureaux, de logements et de commerces en Ville Basse.

En ce qui concerne l'urbanisme, IGRETEC a poursuivi sa mission de réalisation de Rapports Urbanistiques et Environnementaux (RUE) Plans Communaux d'Aménagement (PCA), schémas d'urbanisation, dossiers de revitalisation ou de dossiers de reconnaissance d'envergure pour la réhabilitation de plusieurs friches. Ceux-ci permettront de développer des opérations immobilières et des opérations de requalification urbaine ambitieuses sur le sol wallon.

En lien avec la relation « In House », IGRETEC a été sollicitée en 2016 par plusieurs communes pour la réalisation de nombreux projets d'aménagement d'espaces publics et d'aménagement paysagers tels que le réaménagement de la Grand'Place à Auvelais ou l'aménagement du site Danthine à Merbes-le-Château destiné à notamment accueillir un futur hall des sports.

Pour les besoins propres de l'intercommunale en matière de développement économique et territorial, l'équipe Environnement et Urbanisme, en collaboration avec l'équipe Route et Egouttage, a poursuivi la conduite des études relatives à l'aménagement de Parcs d'Activités Economiques (PAE), existants ou futurs, dont notamment des microzones d'activités économiques en milieu urbain.

Des études de mobilité ont également été réalisées, notamment pour INFRABEL, mais aussi dans le cadre d'une réflexion plus globale relative aux travaux de réaménagement du centre-ville de Farciennes subsidiés par le FEDER.

Enfin, plusieurs communes ont bénéficié de l'expertise d'IGRETEC en matière de pollution de sol. Pas moins de cinq communes ont été assistées pour la conduite d'étude de sols.

3.2. Etudes d'Aménagement du territoire

En matière d'aménagement du territoire, plusieurs études de faisabilité de réaménagement de sites ont pu être réalisées. Epinglons l'étude de faisabilité du nouveau quartier de vie à Farciennes. Ce futur écoquartier est un projet phare pour la Commune et s'inscrit pleinement dans sa politique de dynamisation.

Au regard des mises à jour décrétales annoncées en 2017, l'accompagnement de la faisabilité des projets, à l'initiative d'IGRETEC ou des partenaires du développement de la région de Charleroi et du Sud-Hainaut reste une priorité pour les années 2017 à 2019.

3.2.1. Reconversion de la Porte Ouest :

Le syndicat d'études, émanant du Comité de développement stratégique de la région de Charleroi et du Sud Hainaut, mène des réflexions sur les projets de réaffectations des terrains qui seront libérés dans le périmètre de la Porte Ouest, consécutivement à l'arrêt d'une partie de l'activité sidérurgique. Le plus gros potentiel foncier se situe sur le site actuellement propriété du groupe Duferco.

Les projets de réaffectations laissent penser qu'à terme, notre intercommunale sera amenée à collaborer dans le cadre de cette reconversion. D'ores et déjà, nous nous inscrivons dans la démarche en participant aux différents groupes de réflexion et confirmons notre souhait d'agir en tant qu'aménageur urbain.

3.2.2. Réaménagement de l'îlot Zoé Drion :

IGRETEC aura pour mission le développement du projet de réaménagement de l'îlot Zoé Drion et son accompagnement dans sa mise en œuvre concrète comprenant notamment les études urbanistiques et techniques et la promotion du projet.

3.2.3. Ecoquartier à Farciennes

Dès 2016, IGRETEC entreprend la réalisation d'une étude de faisabilité du nouveau quartier de vie à Farciennes. Ce futur écoquartier est un projet phare pour la Commune et s'inscrit

pleinement dans sa politique de dynamisation.

3.2.4. Left Side

2015 et 2016 ont été consacrées à la rédaction et à la finalisation des procédures administratives en matière d'aménagement du territoire. La Ville de Charleroi a confié la mise en œuvre globale du projet « Left side business park » à IGRETEC. Divers contacts ont déjà été initiés concernant les autres tours. Au total, cet ambitieux projet concerne 6 tours de bureaux, logements et parkings pour environ 100.000 m²



Left Side Business Park

3.3. Sites de Réhabilitation Paysagère et Environnementale (S.R.P.E.)

Le Gouvernement wallon a confié à IGRETEC la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réhabilitation de six sites SRPE. Suite aux actions de l'intercommunale, trois ont été réhabilités par le secteur privé et trois demeurent entre les mains d'IGRETEC:

- la Brasserie des Alliés à Marchienne-au-Pont ;



Brasserie des Alliés à Marchienne-au-Pont

- l'ancien charbonnage du N°10 du Gouffre à Châtelet ;
- la gare de formation à Erquelines.

SITE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Brasserie des Alliés			Accord entre la DGO4 et le Comité d'Acquisition sur la méthodologie pour évaluer le prix d'achat du site	Acquisition du site	Début du chantier	Chantier en cours
Gare de formation	Dossier d'études	Permis d'urbanisme	Marché de travaux	Attribution du marché Début du chantier	Fin du chantier	
N°10 du Gouffre			Dossier en attente d'un financement régional	Dossier en attente d'un financement régional		
L'entrepôt		Réhabilitation par le propriétaire originel	Demande de suppression de la liste des SRPE			

3.4. Interreg

Suite à de nombreuses rencontres et contacts avec des partenaires potentiels Wallons et Français, IGRETEC va déposer un nouveau partenariat via le dépôt d'un pré-projet de coopération transfrontalière basé sur l'axe 3 (objectif programme 4 : valoriser et développer de manière INNOVANTE et DURABLE le patrimoine transfrontalier via le TOURISME) :

Pré-projet : «Une destination de tourisme et de loisirs fluvestre en Hainaut». Celui-ci a pour objectif de poursuivre la valorisation du territoire transfrontalier par la voie d'eau et le développement économique autour de la rivière Sambre (Mise en réseau des Ports du Hainaut)



3.5. Le Tourisme

Le CITW¹

Le CITW+ (programmation 2016-2020) : « un outil d'opérationnalisation de projets touristiques »

Le CITW+ regroupe dans sa gouvernance les intercommunales wallonnes et se consacrera aux aspects opérationnels du développement touristique wallon par thématique, filière de produits et par territoire.

Les Fonds européens qui seront dédiés au CITW+ auront pour but d'œuvrer à la concrétisation des études préalablement menées dans le cadre du CITW.

A titre d'exemples, la halte nautique à Charleroi ou encore la mise en œuvre du plan qualité.

¹ Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie

4. Création et gestion d'infrastructures d'accueil

4.1. Les Parcs d'Activités Economiques

IGRETEC gère aujourd'hui 21 parcs d'activités économiques. Représentant quelque 1.000 hectares de terrain à vocation économique, ils accueillent environ 650 entreprises pour plus de 20.000 travailleurs.

Parmi ceux-ci, on recense 16 parcs généralistes, 1 parc scientifique et technologique, 2 parcs logistiques et une plateforme multimodale permettant des solutions de transport combiné : eau, rail et route.

Les parcs d'activités économiques de Charleroi-Airport I et II, d'une superficie globale de 60 hectares, ont offert une première réponse à la quasi saturation des parcs existants tout comme l'extension du parc d'activités économiques de Thuin-Lobbès. En effet, seuls l'Aéropole et les Parcs d'Activités Economiques de Fleurus-Farciennes, Thuin-Donstiennes et Solre-sur-Sambre présentent encore quelques parcelles disponibles.

Il s'agit là des premiers fruits d'un programme de développement portant sur 500 nouveaux hectares et pour lequel nous mettrons à profit la période 2017-2019 afin de poursuivre et finaliser les projets détaillés ci-dessous, l'objectif étant toujours de pouvoir proposer aux entreprises une gamme variée d'infrastructures d'accueil adaptées à leurs besoins.

4.1.1. CHARLEROI-AIRPORT I et II

Les chantiers d'aménagements complémentaires de convivialité sont à présent terminés.

Localisé au Nord de Charleroi, le long de l'autoroute Charleroi Bruxelles, le parc Charleroi-Airport I offre 28 ha de terrains supplémentaires.

Compte tenu des dernières évolutions en matière de mobilité, un groupe de travail, en collaboration étroite avec les services régionaux

(SPW-DG01- routes, TEC, SRWT) a été mis en place afin de définir le meilleur tracé pour l'implantation de la sortie principale du nouveau PAE de Charleroi-Airport vers l'autoroute A 54.



4.1.2. L'ECOPOLE

Ce nouveau Parc d'Activités Economiques, pôle régional du développement durable, est situé sur les territoires communaux de Farciennes, Aiseau-Presles et Sambreville, le long de la route de la Basse Sambre (N 90).



Sa vocation sera d'accueillir aussi bien des entreprises, que des centres de formation et des centres de recherches ayant tous pour objectif de tendre vers un meilleur respect des principes du développement durable.

Traversé par la Sambre, le parc a un potentiel foncier de 150 ha.

Le chantier du raccordement direct de la voirie de désenclavement à la RN 90 sera lui terminé au premier semestre 2017. Le projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projet « FEDER 2014-2020 ».

Le parc sera inauguré au premier semestre 2017.



Une étude complémentaire d'aménagement de l'espace central « Ecocentre » sera lancée en 2017.

Les voiries de desserte viendront compléter le réseau et desserviront les terrains mis à disposition des investisseurs.

4.1.3. FLEURUS-FARCIENNES

L'extension du parc d'activités économiques de Fleurus-Farciennes est localisée au sud de l'E42. Cette extension couvrira 100 ha et sera dédiée à l'accueil d'entreprises de type généraliste.

Les prochaines années seront consacrées au dépôt du dossier de révision de plan de secteur, aux études d'incidences, à l'élaboration du dossier de reconnaissance, aux acquisitions des terrains et à la réalisation des travaux, en partenariat avec les autorités communales.

4.1.4. MOMIGNIES

Le Conseil communal de Momignies du 31 mai 2011 a confié à IGRETEC la mise en œuvre de l'extension du parc d'activités économiques de Momignies, d'une superficie d'environ 6 ha. Les terrains pour l'équipement du PAE sont en cours d'acquisition.

L'intégralité des travaux auront lieu en 2017 et 2018.

4.1.5. BEAUMONT

Le PAE de Beaumont se verra agrandir d'une extension de quelque 16 hectares. Le dossier de reconnaissance du périmètre est en cours de rédaction et sera déposé en 2017.

Les acquisitions nécessaires à la mise en œuvre de l'extension seront finalisées en 2018.

Les travaux débuteront en 2019 pour se terminer en 2020.

4.1.6. THUIN DONSTIENNES

Les travaux d'aménagement de l'entrée du PAE de Thuin Donstiennes auront lieu en 2017.

4.1.7. MICROZONES

Pour satisfaire à tous les besoins des entreprises en matière d'infrastructures d'accueil, il convient, en parallèle à la création de nouveaux Parcs d'Activités Economiques de grande ampleur, de mettre en œuvre des infrastructures de moindre envergure : les microzones.

Intégrées dans un milieu urbanisé et de faibles dimensions, elles permettent notamment de revitaliser des zones urbaines délaissées en y réintroduisant de l'activité économique et, parfois, en réhabilitant d'anciennes friches industrielles.

Ces espaces répondent à une demande partiellement insatisfaite provenant d'artisans ou de très petites entreprises. En effet, ceux-ci sont souvent à la recherche de sites d'implantation de petite taille et ne souhaitent pas nécessairement changer de commune pour développer leurs activités.

Les prochaines microzones mises en œuvre seront :

Microzone Fonderie Giot Léonard-Giot (Marchienne-au-Pont)

L'arrêté ministériel de reconnaissance a été signé le 4 août 2016 et publié au Moniteur belge le 26 août.



Microzone « Surchiste » (Fontaine-l'Évêque),

Le dossier de reconnaissance et d'expropriation a été soumis à l'administration régionale en mars 2014.



L'arrêté ministériel de reconnaissance a été signé le 5 août 2016 et sera prochainement publié au Moniteur belge.

Compte tenu des différentes étapes administratives à franchir, des acquisitions à concrétiser et des travaux d'aménagement, la microzone verra physiquement le jour en 2019 et pourra être proposée aux investisseurs dans la foulée.

Microzone « Menorny » (Aiseau-Presles)

En accord avec la commune, IGRETEC va développer sur le site dit « Menorny », une petite zone d'accueil pour entreprises.

Ce site se trouve en bordure de l'Ecopole.

Une étude de faisabilité, préalable au dossier de reconnaissance, débutera en 2017 en vue de fixer le périmètre d'intervention.

Compte tenu des différentes étapes administratives à franchir, des acquisitions à concrétiser et des travaux d'aménagement, la microzone verra physiquement le jour en 2019 et pourra rencontrer la demande des

investisseurs.

Microzone « Grand Ban – Sainte-Pauline » (Aiseau-Presles)

Via le mécanisme SAR (site à réaménager), la commune de Farciennes est en train d'assainir l'ancien site dit « Grand Ban – Sainte-Pauline ». Le pouvoir local a exprimé la volonté de voir la douzaine d'hectares que comporte le site dédié à de l'activité économique. C'est donc naturellement que les autorités communales se sont adressées à IGRETEC pour la mise en œuvre de cette microzone.

Compte tenu des différentes étapes administratives à franchir, des acquisitions à concrétiser et des travaux d'aménagement, la microzone verra physiquement le jour en 2019 et 2020. Dès ce moment, elle sera apte à rencontrer un nouvel essor économique.



4.1.8. Requalification de PAE

Afin de poursuivre les efforts de rénovation nécessaire de nos anciens parcs d'activités économiques, nous avons introduit, dans le cadre de la nouvelle programmation FEDER 2014-2020, une fiche-projets pour la requalification de l'Aéropole et des parcs de Courcelles et de Montignies-sur-Sambre.

Le 21 mai 2015, le Gouvernement wallon a décidé de retenir ces 3 projets. Compte tenu, entre autres, des études préalables et procédures de marchés, les premiers travaux devraient débuter dans le courant du premier semestre 2018.

A la demande des autorités communales, le réaménagement de l'entrée du PAE de Frasnes-lez-Gosselies fera l'objet d'une étude de faisabilité.

La volonté de proposer des PAE porteurs d'une image moderne, écrin des entreprises, passe également par l'implication continue d'une équipe d'entretien des espaces verts collectifs et des abords des bâtiments du patrimoine d'IGRETEC.

4.1.9. CHIMAY-BAILEUX

L'extension du Parc d'Activités Economiques de Chimay-Bailleux prévoit la mise à disposition de 31 ha de terrains supplémentaires, portant la superficie de ce parc à 53 ha.

Le PAE a été inauguré le 29 avril 2016 en présence de tous les acteurs qui ont permis sa réalisation. Les premières entreprises sont attendues en 2017.



Ont été associés tant le GECO² que la fondation Chimay Wartoise qui seront des partenaires privilégiés pour le développement d'activités sur le site.



Inauguration Chimay-Bailleux

4.2. Les bâtiments

IGRETEC gère 25 infrastructures représentant une surface totale d'environ 60.000 m².

Le parc immobilier se compose de bureaux, laboratoires, ateliers et petits halls industriels localisés au sein des parcs d'activités économiques dans la région de Charleroi et du Sud-Hainaut.

Le taux d'occupation de ces immeubles est actuellement de 90% et nous hébergeons 135 entreprises.

Nos développements stratégiques immobiliers se fondent sur la volonté de répondre aux besoins sectoriels et aux besoins particuliers des entreprises locales. Ceci implique la mise en œuvre d'infrastructures plus spécifiques telles que laboratoires, surfaces GMP3, halls... mais également la conclusion de convention d'occupation concédant une option d'achat aux locataires.

Proactifs, nous créons dans chaque nouveau parc d'activités économiques (PAE) ou extension de parc, la première infrastructure et ce, afin de stimuler le développement futur de ce PAE.

A cet effet, nous sommes continuellement à la recherche de subsides régionaux ou européens, permettant de financer partiellement les investissements et, par conséquent, de proposer aux entreprises des conditions optimales de location et donc de développement. C'est ainsi que dans le cadre de la programmation 2014-2020, deux projets, l'I Tech Incubator 3 et le Centre d'excellence en efficacité énergétique et développement durable, seront soutenus par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER).

Bien que jusqu'à présent, nos décisions s'inscrivent dans une démarche proactive et se basent sur notre connaissance du tissu économique, notre volonté est d'affiner davantage notre approche stratégique. Cela pourra être mis en œuvre en 2017, sur base des conclusions de l'étude stratégique réalisée en 2016.

² Groupement des Entreprises du Sud Entre-Sambre et Meuse

La carte présentée ci-après liste, d'une part les infrastructures existantes et, d'autre part, les projets actuellement en cours de construction ou à l'étude.

LOCALISATION DES BÂTIMENTS PROPOSÉS ACTUELLEMENT AUX ENTREPRISES, IDENTIFICATION DES INFRASTRUCTURES EN COURS DE CONSTRUCTION ET DES PROJETS FUTURS

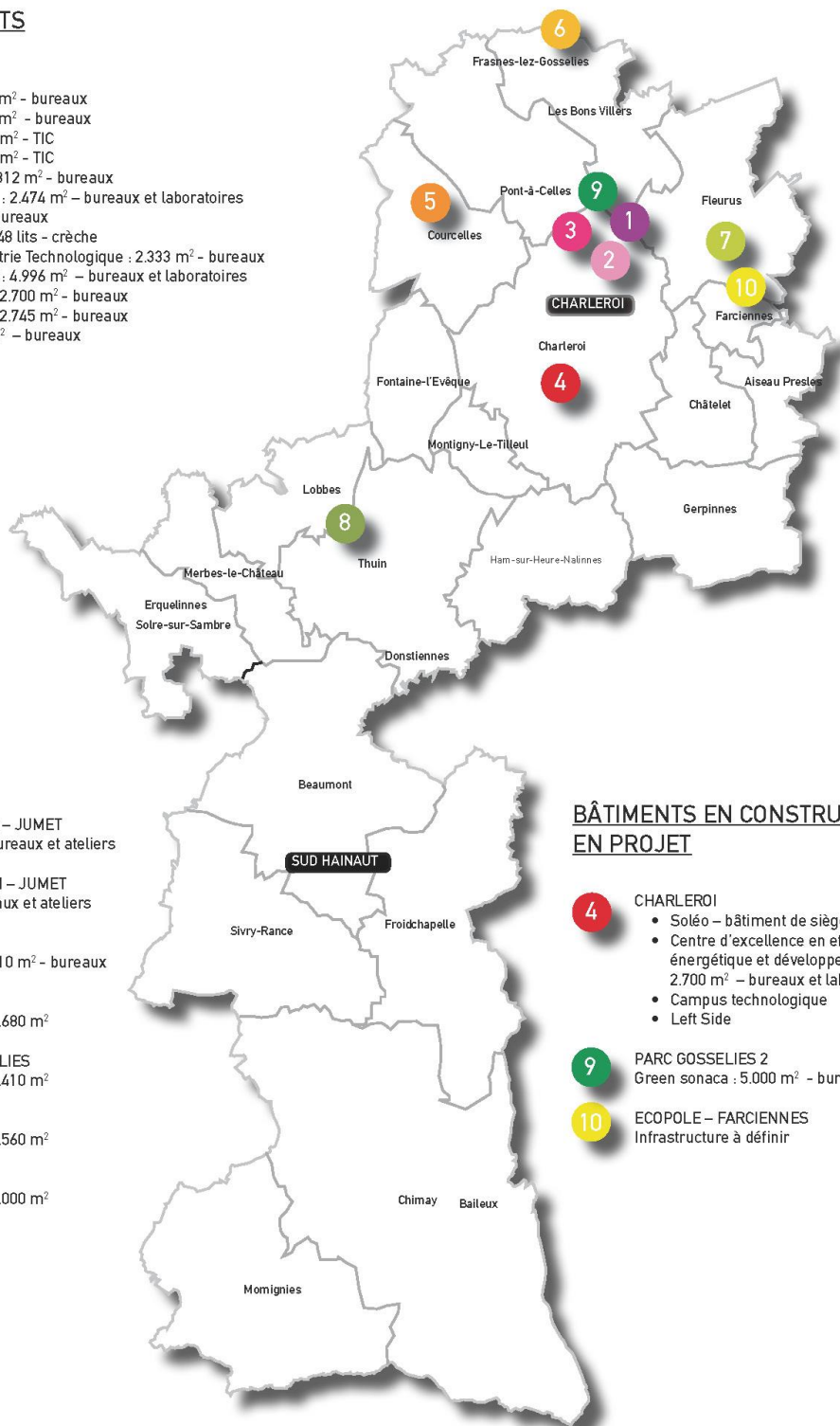
BÂTIMENTS EXISTANTS

- 1 AEROPOLE**
- Mermoz 1 : 1.909 m² - bureaux
 - Mermoz 4 : 2.262 m² - bureaux
 - Télécom 1 : 2.911 m² - TIC
 - Télécom 2 : 1.809 m² - TIC
 - Clément Ader : 1.312 m² - bureaux
 - I Tech Incubator 1 : 2.474 m² - bureaux et laboratoires
 - Eole : 5.132 m² - bureaux
 - Les P'tits Bouts : 48 lits - crèche
 - Maison de l'industrie Technologique : 2.333 m² - bureaux
 - I Tech Incubator 2 : 4.996 m² - bureaux et laboratoires
 - Saint-Exupéry 1 : 2.700 m² - bureaux
 - Saint-Exupéry 2 : 2.745 m² - bureaux
 - Black Box : 562 m² - bureaux

- 2 CHARLEROI AIRPORT I – JUMET**
Artemis : 1.982 m² – bureaux et ateliers
- 3 CHARLEROI AIRPORT II – JUMET**
Atlas : 1.826 m² – bureaux et ateliers
- 4 CHARLEROI**
Espace Trésignies : 4.610 m² - bureaux
- 5 COURCELLES**
Hall industriel (HR*) : 1.680 m²
- 6 FRASNES-LEZ-GOSSELIES**
Hall industriel (HR*) : 1.410 m²
- 7 FLEURUS**
Hall industriel (HR*) : 2.560 m²
- 8 THUIN-LOBBES**
Hall industriel (HR*) : 1.000 m²

BÂTIMENTS EN CONSTRUCTION ET EN PROJET

- 4 CHARLEROI**
- Soléo – bâtiment de siège
 - Centre d'excellence en efficacité énergétique et développement durable : 2.700 m² – bureaux et laboratoires
 - Campus technologique
 - Left Side
- 9 PARC GOSSELIES 2**
Green sonaca : 5.000 m² - bureaux
- 10 ECOPOLE – FARCIENNES**
Infrastructure à définir



*HR= HALL RELAIS

En décembre 2015, le chantier relatif à l'extension de la Black Box s'est finalisé, Manpower a pris possession des 340 m² supplémentaires dès janvier 2016.



Deux dossiers ont été abandonnés en 2016 ; le dossier relatif au hall relais sur le site des anciennes Fonderies Léonard-Giot à Marchienne-au-Pont et la construction d'un hall-relais agricole à Baileux, par manque d'opportunités.

Sept projets sont actuellement en cours, ils présentent divers stades de développement (étude de faisabilité, rédaction du cahier des charges, travaux en cours,...) :

4.2.1. I TECH INCUBATOR 3

Vu l'important taux d'occupation des bâtiments I Tech Incubator 1 et 2, la nécessité de construire une troisième infrastructure, adaptée à l'accueil des PME et spin-off actives dans le domaine des biotechnologies, des sciences de l'ingénieur et de l'environnement, s'est imposée. C'est ainsi qu'en 2017 devrait démarrer la réalisation de l'I Tech Incubator 3.

Celui-ci reposera sur la rénovation et le liaisonnement de deux infrastructures énergivores existantes : le « Clément Ader » et le « Télécom 2 ». Ce bâtiment, de plus de 5.000m² offrira, entre autres, 3.200 m² de laboratoires et 750 m² de bureaux.

Au-delà de son impact positif au niveau environnemental, la rénovation d'infrastructures existantes nous permettra de conserver une réserve foncière pour de futures implantations ou développements dans l'Aéroport.

4.2.2. BÂTIMENT ECOPOLE

Dans le cadre de la commercialisation de l'Ecopole, nous envisagerons la réalisation

d'une première infrastructure. Le projet n'est pas intégralement défini à ce stade mais une attention particulière sera réservée à la thématique du développement durable dans le cadre de la conception du bâtiment.

4.2.3. GREEN SONACA



Début 2017, IGRETEC lancera en bordure de la Nationale 5, sur le site de la Sonaca à Gosselies, le chantier de construction d'un bâtiment administratif de bureaux (rez-de-chaussée plus 5 étages) : le « Green Sonaca ». Ce projet, comprenant également la réalisation de voiries d'accès, de parking et l'aménagement paysager, est le premier à mettre en pratique le dispositif « anti-dumping social » élaboré en juin 2016 par le CDS (Comité de Développement Stratégique de la région de Charleroi et du Sud Hainaut).

Fin 2018, ce ne sont pas moins de 5.000 m² de bureaux respectueux des principes du développement durable qui verront le jour. Ceux-ci seront notamment destinés à l'accueil de la Direction et du Bureau d'études de la Sonaca.

4.2.4. SOLEO

En octobre 2015, le bâtiment Soleo est entré dans sa troisième et dernière phase de travaux. Au terme de celle-ci, c'est-à-dire au second semestre 2017, notre nouvelle infrastructure sera finalisée et l'équipe de la Direction du Développement Economique, Immobilier et Territorial y prendra ses quartiers.

Pour mémoire, ce projet de reconditionnement et d'extension de notre ancien siège au centre-ville de Charleroi portera la surface de bureaux à 12.600 m² et le nombre d'emplacements de stationnement à 400.

Ce projet novateur, qui a été médaillé au «Publica Award de la construction publique techniquement la plus innovante», se caractérisera en outre par l'implémentation au dernier étage, d'un cube de verre doté d'équipements performants. Celui-ci aura pour vocation de devenir une salle destinée à l'accueil d'évènements extérieurs. La volonté est de créer, en nos locaux, une salle emblématique qui, de par sa structure vitrée offrira une vue panoramique.

Le Service de gestion et développement immobiliers s'est vu confier par Ethias, copropriétaire du bâtiment, la mission de gestion commerciale de l'ensemble du site.



4.2.5. CENTRE D'EXCELLENCE EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2015, IGRETEC a reçu la décision du Gouvernement wallon sur l'octroi des Fonds Feder et l'Intercommunale a réalisé l'étude de faisabilité.

En 2019, devrait démarrer le chantier du Centre d'excellence en efficacité énergétique et développement durable.

Ce projet d'infrastructure, qui s'intègre dans la programmation des Fonds structurels européens 2014-2020, consiste en la rénovation et la transformation d'un bâtiment emblématique du centre-ville, situé sur le site de l'Université du Travail (UT).

Celui-ci accueillait précédemment la « piscine Broucheterre » et est inoccupé depuis de nombreuses années.

Sa rénovation répond à la volonté du Gouvernement Wallon et de la Ville de Charleroi, de renforcer l'attractivité urbaine et de créer une véritable dynamique de campus dans le centre-ville de la métropole.

A terme, ce ne sont pas moins de 2.700m² (laboratoires, halls, bureaux, etc.), destinés à l'hébergement d'activités de recherche dans le domaine énergétique qui seront disponibles.

L'approche énergétique de ce projet de rénovation (utilisation rationnelle des espaces existants, installation de panneaux solaires photovoltaïques, isolation, etc.), contribuera à la transition énergétique vers une Wallonie bas-carbone.

4.2.6. CAMPUS DES SCIENCES ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

IGRETEC confirme son implication dans le cadre de la mise en œuvre du Campus des sciences et de l'innovation technologique. Le Gouvernement wallon, via la Sogepa, a doté l'intercommunale de moyens qui lui permettront d'acquérir et de rénover deux bâtiments ; le «Solvay» et la «maçonnerie». Ces infrastructures seront dédiées au monde de l'enseignement.

Une étude de pré-faisabilité a été réalisée en 2016, l'ampleur des travaux, la programmation et la planification seront définis en 2017.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie visant à doter Charleroi d'un Campus des sciences, des arts et des métiers, il contribuera en outre à la dynamique de rénovation urbaine.

4.2.7. CASERNE TRESIGNIES

Suite à la future délocalisation de l'Université Ouverte de Charleroi vers le bâtiment Zénobe Gramme, IGRETEC pourrait se porter acquéreur de ce bâtiment.

Après la rénovation en 2015 du « bâtiment Héraclès », rebaptisé « Espace Trésignies », l'acquisition et la rénovation de cette infrastructure située dans le même îlot semble

être une étape incontournable du projet ambitieux de renforcement de la dynamique d'accompagnement des entreprises en centre-ville.

La réalisation de ce projet permettrait la création de 4.500 m² de bureaux.

Ces dernières années, IGRETEC a vu son patrimoine croître de façon considérable. En effet, nous notons une augmentation de près de 50% des surfaces mises à disposition des entreprises sur cinq ans.

2017 marquera la concrétisation d'un accord de cession de la Ville à IGRETEC du site des « ZAMI » à Gilly. L'Intercommunale assurera alors en direct la gestion complète de ce site qui représente plus de 5.800 m² de surfaces louables.

Il est impératif que nous professionnalisions la gestion quotidienne de notre parc immobilier. Cela passera par la mise en place d'un outil de gestion informatique plus performant.

Parmi les priorités du Service de gestion et développement immobilier, une attention toute particulière sera portée à l'amélioration des performances énergétiques de nos bâtiments. Cela se concrétisera par la réalisation d'audits énergétiques, par le renouvellement d'installations HVAC, par le renforcement de l'isolation et par le contrôle systématique des consommations.

La professionnalisation de notre métier passera également par la généralisation du contrôle à distance des installations techniques des bâtiments.

Toujours dans un souci de répondre aux besoins spécifiques des entreprises et de favoriser le développement de ces dernières, nous réaliserons un examen minutieux de notre patrimoine actuel afin de déterminer les biens qui pourraient éventuellement être cédés.

4.3. Secteur 4 – Zone de bruit des activités aéroportuaires

IGRETEC a poursuivi, en accord avec la SOWAER, la gestion et le développement des

actions immobilières liées aux biens acquis dans le cadre des mesures environnementales de l'aéroport de Charleroi/Bruxelles-Sud.

Au 31 août 2016, 198 biens ont été acquis avec une moyenne de 141.376,97 € (hors hôpital de Jumet) comme prix d'achat pour les biens bâtis.

Ces biens se répartissent, par affectation, de la manière suivante :

août-16	
Propriétés représentant des locations en résidence principale	48
Propriétés occupées par les anciens propriétaires	1
Propriétés vides avec objectif de les rénover ou de les vendre	36
Propriétés destinées à la démolition	36
Biens ayant fait l'objet d'une démolition	19
Biens vendus	58
Nombre total de biens	198

Dans un souci permanent de redynamisation territoriale, divers projets ont été initiés et se poursuivront.

4.3.1. Etude de requalification urbanistique et architecturale de certains quartiers autour de l'aéroport de Charleroi

La SOWAER a initié cette étude visant à la rédaction d'un master plan et à la définition d'actions concrètes d'aménagements opérationnels à mettre en œuvre en vue de la requalification urbaine et architecturale de quartiers déstructurés situés en zones A et B du Plan de Développement à Long Terme (PDLT) de l'aéroport de Charleroi.

Le bureau d'étude a déposé ses conclusions.

Il conviendra :

- d'évaluer les opportunités que le patrimoine peut présenter en tenant compte des projets de développement de la ville, des contraintes financières et techniques et du potentiel immobilier du quartier ;

- d'arrêter le programme de réhabilitation des immeubles et de définir le mode opérationnel des actions à mettre en œuvre.

4.3.2. Réhabilitation de maisons vides situées en zone B du PDLT

La politique de rénovation des habitations acquises dans les quartiers situés en zone B du PDLT qui n'ont pas trouvé acquéreurs en vente publique se poursuit.

Ainsi, 11 biens doivent être rénovés en vue d'une remise en location.

Tenant compte de l'importance des travaux à mettre en œuvre, les études en cours devraient permettre la remise en location de 3 de ces 11 immeubles avant fin de cette année 2016, le solde dans le courant de l'année prochaine.

4.3.3. Immeubles occupés situés en zone A du PDLT

Les mesures raisonnables de maintien de l'occupation des habitations situées en zone A seront poursuivies de manière à valoriser ce patrimoine en attente d'un plan ambitieux de requalification des lieux.

En 2016, les premiers chantiers d'insonorisation d'immeubles ont été attribués.

4.3.4. Démolition d'immeubles en zones A et B du PDLT

Certains immeubles doivent être démolis considérant leur inadéquation avec l'affectation future des lieux. Ces terrains assainis représenteront la base de la réserve foncière sur laquelle pourront être développés des projets de requalification.

Une importante campagne de démolition d'immeubles est initiée sur base des conclusions de l'étude d'urbanisme.

Ainsi, les marchés de travaux pour la démolition de 13 immeubles situés le long de la N5 et de la rue du Carrosse ont été passés, les travaux débuteront fin 2016.

5. Développement Economique

Réorganisé en juin 2016, le Service développement économique regroupe l'ensemble des actions et services destinés aux entreprises.

Il constitue le point d'entrée unique pour toutes les demandes formulées par les entreprises désireuses de s'implanter ou de développer leurs activités sur notre territoire.

Dans la pratique, les équipes y seront plus particulièrement en charge de :

- l'important volet d'animation économique du territoire.
- la commercialisation des parcs d'activités économiques dont l'offre s'est considérablement renforcée avec la mise en œuvre récente de l'extension du parc de Chimay-Baileux (30ha) et de l'Ecopole (150ha) ;
- la promotion de nos infrastructures et de la région via notamment l'organisation d'évènements comme le Forum immobilier, la participation à des salons internationaux (MIPIM), etc. Nous procéderons dans ce cadre à l'inauguration de l'Ecopole en mars 2017.
- l'accueil des nombreuses délégations issues des mondes académique, diplomatique, économique, politique ou syndical ;

5.1. L'Animation Economique

Le plan stratégique 2014-2016 a coïncidé avec la fin de la programmation convergence couvrant, dans la pratique, la période 2007-2015. Au cours de cette programmation, les équipes de conseillers économiques ont accompagné quelque 770 entreprises (dossiers d'aides publiques, relais vers d'autres opérateurs,...) et ont contribué à l'organisation de 108 évènements (Matinales, Midis du Management, colloques).

Dans le cadre de la nouvelle programmation FEDER 2014-2020, l'animation économique, placée sous l'égide de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI), s'organise sur notre

territoire au sein du portefeuille « Animation Economique dans le bassin du Hainaut Oriental » qui associe différents opérateurs et projets afin de rencontrer de manière optimale les objectifs de croissance des TPE et PME (création de valeur ajoutée et d'emplois, créativité et innovation).

Nous y sommes plus spécifiquement en charge du projet « Stratégie de Développement Economique des PME de Charleroi-Sud Hainaut » qui nous a amenés à restructurer nos missions pour nous concentrer sur le cœur du métier d'animation économique que constitue l'accompagnement personnalisé des entreprises.

L'objectif est de leur proposer les services les plus adaptés à leurs besoins et d'y répondre grâce aux spécialisations métiers et compétences acquises. Si cette nouvelle programmation poursuit donc les missions d'accompagnement de la programmation précédente Convergence, elle suppose par contre une démarche beaucoup plus proactive de la part des conseillers, ainsi qu'un service d'accompagnement apportant un diagnostic plus spécifique pour l'entreprise.

Au-delà du montage et du suivi des dossiers d'aides à l'investissement, il nous revient d'identifier sur notre territoire les entreprises présentant un réel potentiel de développement et de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets.

Dans la pratique, les conseillers économiques rencontreront les entreprises afin de comprendre leurs besoins, poseront un diagnostic, les assisteront dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action ou les aiguilleront vers d'autres services et opérateurs économiques spécialisés.

A ce titre, nous veillerons à entretenir et intensifier les collaborations avec l'ensemble des opérateurs actifs sur notre territoire, la volonté étant de tendre vers la mise en œuvre d'un véritable guichet multidisciplinaire qui, de par la combinaison des compétences des différents partenaires, permettra d'offrir aux entreprises un accompagnement de qualité tout au long de leur processus de développement.

L'organisation d'ateliers en petits comités sur des thématiques innovantes et variées viendra compléter l'offre de services : stratégie et la vision générale, la définition et positionnement des produits/services, l'environnement et le marché, la veille informative, le financement, la gouvernance, les aides et incitants, la gestion d'équipes, le développement des réseaux, la logistique, etc.

D'autres évènements, séances d'informations ou colloques pourront également être organisés mais de manière ponctuelle et toujours sur des thématiques nouvelles et innovantes.

Hormis la poursuite de nos missions d'accompagnement et de suivi des entreprises en matière d'aides à l'investissement et d'incitants divers, 2016 aura essentiellement été consacrée à la finalisation et la mise en œuvre des fiches projets retenues dans le cadre des portefeuilles « Animation économique dans le bassin du Hainaut Oriental » et « Hub Créatif Charleroi-Sud Hainaut », tous deux chapeautés par l'AEI, à savoir respectivement :

- La fiche projet « Stratégie de développement des PME de Charleroi-Sud Hainaut » centrée sur l'accompagnement personnalisé des entreprises ;
- La fiche projet « Charleroi-Créative » qui concerne les actions de promotion du Hub Créatif Charleroi-Sud Hainaut (Bubble hub).

Si elles ne sont pas encore officiellement validées par le Gouvernement wallon, ces fiches régissent d'ores et déjà nos actions en matière d'animation économique, les dépenses étant éligibles à compter du 1^{er} janvier 2016.

Afin de débiter les nouvelles missions qui nous sont confiées dans les meilleures dispositions, nous avons mis ces derniers mois à profit pour étoffer et former les équipes.

Nous avons procédé pour l'occasion, dans le cadre des crédits qui nous sont alloués, au recrutement de 4 nouveaux collaborateurs dont 3 seront dédiés aux services d'accompagnement et 1 au projet de Hub Créatif.

5.2. Hub Créatif Charleroi-Sud Hainaut

Le Hub créatif Charleroi - Sud Hainaut est un écosystème visant à stimuler et valoriser la créativité et l'innovation.

Nous y assurerons, dans le cadre du projet « CREATIVE CHARLEROI », la promotion du Hub (Bubble Hub) par le biais de forums, séances d'information et ateliers incluant des concepts tels que co-création, co-fabrication, crowdfunding, crowdsourcing, etc.

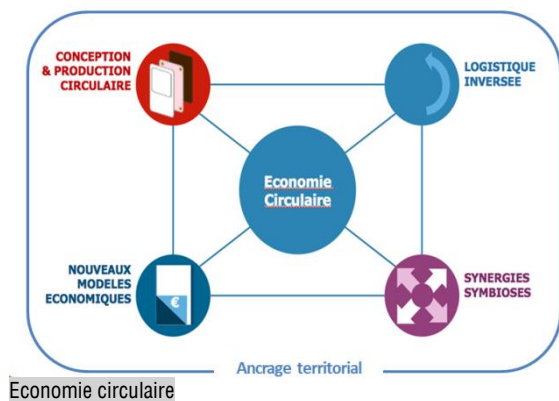
Ancrés dans son territoire et au service des enjeux du développement local, les Forums CHARLEROI CREATIVE privilégieront les secteurs ciblés dans le cadre des projets proactifs en y intégrant, en outre, les acteurs du tourisme, de la culture et du sport, trois domaines forts dans le monde des loisirs carolos.

5.3. Economie circulaire

Depuis le mois d'avril 2016, IGRETEC est officiellement reconnue comme opérateur compétent et actif en économie circulaire en intégrant le nouveau dispositif mis en place par l'AEI dont l'objectif est de structurer et coordonner la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises wallonnes vers un modèle économique durable et compétitif à long terme.

Notre rôle est de sensibiliser les entreprises, de susciter la réflexion et d'identifier via un outil de diagnostic les pistes de développement en la matière. Sur base de ce constat, l'AEI jugera de l'opportunité d'octroyer un incitant financier à l'entreprise afin de permettre au dirigeant de mesurer le potentiel d'une démarche en économie circulaire.

Cette mission, menée en partenariat avec le centre d'entreprise Héraclès, s'étend de 2016 à 2019 et se veut complémentaire aux actions d'accompagnement et de financement proposées par la SRIW via sa filiale BEFin.



5.4. L'Économie sociale marchande

CAROLIDAIRE, Fonds d'économie solidaire du bassin de Charleroi, a pour mission d'aider les entreprises d'économie sociale marchande à se développer via un financement sous forme de prêts subordonnés et de participation en capital. Depuis plusieurs années, ce fonds souffre d'un déficit de visibilité qui, accompagné d'une baisse significative des taux proposés par les organismes bancaires, génère une faible demande de soutien.

Dans le cadre de notre participation active à la gestion opérationnelle de CAROLIDAIRE, nous procéderons à une réorganisation administrative et mettrons l'accent sur des opérations de communication afin de relancer la dynamique.

Un nouveau dossier est actuellement en cours d'acceptation et devrait être finalisé avant la fin de cette année.

5.5. Digital Attraxion

IGRETEC va intégrer le capital de DIGITAL ATTRAXION qui est un accélérateur de start-up numériques et de la nouvelle économie, actif principalement dans le Hainaut, et dont le siège opérationnel est à Charleroi. Sa mission est d'accompagner les start-up vers leur première levée de fonds et, le cas échéant, de leur octroyer des financements d'amorçage pour valider leur business model et leur capacité à l'exécuter.

5.6. Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Suite aux décisions régionales, visant à ne plus cofinancer les actions de sensibilisation au TIC, dans le chef de l'intercommunale, nous avons dû prendre la décision de mettre un terme à celles-ci et d'adapter l'équipe en fonction des activités à maintenir en 2016.

Le service est actuellement composé de 4 personnes dont 3 Equivalents Temps Plein (ETP) sont financés au travers des recettes générées grâce aux investissements ayant été réalisés sur base des fonds européens et régionaux « Convergence » 2007-2013 et Objectif1.

Dans ce cadre, le service TIC commercialise un service de location de racks informatiques physiquement et informatiquement sécurisés permettant aux PME locales de venir héberger leurs serveurs. Ces deux salles informatiques ont été complétées fin 2015 par deux nouvelles salles sur base d'un solde des fonds convergence.

Fin 2016, nous mettrons progressivement un terme à ces activités, selon des modalités en cours d'évaluation.

Pour ce qui concerne les services d'hébergement Web et de streaming vidéo réalisés à l'usage des PME locales au travers de la société AXeWEB, dans le contexte où ce type de services ne correspond plus au critère de services innovants sur le marché existant, IGRETEC et le conseil d'administration d'Axeweb ont décidé de mettre un terme à ces activités.

Parallèlement, depuis 2015, IGRETEC TIC a renforcé ses services à l'ensemble des locataires de ses bâtiments, tant au niveau des connectiques point à point qu'en services IT et connectiques internet, les services IT les plus prisés restant la connexion à internet et les services de téléphonie fixe. L'engouement de nos locataires pour ces services réside dans la facilité administrative à l'installation, la rapidité de cette dernière et les coûts très attractifs pratiqués.

Mi-2016, près de 320 postes téléphoniques étaient en service auprès de nos locataires sur les 550 postes téléphoniques actuellement connectés à notre centrale IGRETEC.

En dehors des fonds structurels, le reste de l'équipe TIC gère :

- les services de téléphonies mobile et fixe d'IGRETEC ;
- la connectivité internet d'IGRETEC ;
- les services d'interconnexion entre nos différents bâtiments ;
- la sécurité des pare-feu informatiques d'IGRETEC.

5.7. Le Comité de Développement Stratégique

Grâce aux actions qu'il a entreprises depuis sa création en 2007, le Comité de développement stratégique de la région de Charleroi et du Sud Hainaut est devenu un acteur incontournable du développement socio-économique de la région de Charleroi et du Sud Hainaut.

En 2016, plusieurs concrétisations importantes de projets issus du plan stratégique et prospectif pour la région de Charleroi et du Sud Hainaut (initié en 2014) sont intervenues. Citons la réalisation d'une boîte à outils anti-dumping social ou encore la mise en route du Centre de distribution urbain de Charleroi. Au cours de cette même année, le Comité s'est en outre doté de nouveaux moyens humains afin de poursuivre l'élaboration des projets issus du plan. Par ailleurs, le Comité a mis en place une nouvelle Commission Mobilité afin de développer une approche multidisciplinaire et une vision stratégique en la matière.

Dans les années à venir, le Comité continuera de porter de nombreux projets structurants pour la région de Charleroi et du Sud Hainaut qu'il s'agisse de dossiers « transversaux » ou de dossiers thématiques portés par ses commissions : la Commission Capital humain, la Commission prospective, la Commission Communication, la Commission Mobilité, la Commission internationalisation et transfrontalier.

Le Comité finalisera tout d'abord la mise en œuvre du Plan stratégique et prospectif. En effet, si de nombreux projets ont été portés et concrétisés dans ce cadre, plusieurs chantiers sont toujours en cours. Citons notamment la réalisation du Schéma de développement territorial qui constituera un document de planification territoriale stratégique à l'échelle du Bassin de vie de Charleroi. Citons également le développement du numérique au sein de notre territoire.

La réalisation d'études et d'outils d'aide à la décision constituera toujours une priorité pour le Comité. Citons, par exemple, l'enquête et l'étude sur le potentiel de développement du logement dans la région de Charleroi et du Sud Hainaut qui seront finalisées prochainement. Citons également, l'Atlas socioéconomique qui sera édité à nouveau en 2017.

Le Comité poursuivra également ses actions en matière de communication et de publications. A cet égard, le Comité devrait concentrer ses moyens sur la communication digitale (plateforme web).

Au cœur des préoccupations du Comité depuis sa création, les dossiers développés en matière de formation constitueront un axe important des actions qui seront menées dans les années à venir. La mise en œuvre du Campus des sciences et de l'innovation technologique qui verra le jour sur le site de l'UT s'inscrira dans la continuité des actions menées jusqu'ici (Cité des métiers, Université ouverte,...)

Plusieurs groupes de travail ont également été mis en place par la nouvelle Commission Mobilité afin de développer de nombreux projets en matière de mobilité des personnes et des biens, tous modes de transport confondus.

6. Relations In House

Depuis le 24 janvier 2011, IGRETEC remplit les conditions requises par l'Union européenne pour que ses associés publics puissent lui confier directement des missions, sans mise en concurrence préalable et cela, par le biais d'une relation « In House ».

Dans notre pays et dans les pays fondateurs de l'Union européenne, les relations contractuelles entre communes et intercommunales ont longtemps été considérées comme pouvant bénéficier d'un régime juridique particulier échappant à l'application de la réglementation relative aux marchés publics, pour autant que la commune soit affiliée à l'intercommunale et que la mission soit reprise dans l'objet social de l'intercommunale. Cependant, un décret du 19 juillet 2006 a supprimé la faculté pour les communes de contracter directement avec leurs intercommunales les obligeant, dès lors, à recourir aux procédures des marchés publics.

La jurisprudence de la Cour de Justice Européenne avait également malmené ces certitudes, mais a néanmoins admis deux exceptions dont celle du « In House ».

Pour pouvoir proposer à ses associés de travailler en direct, les intercommunales doivent répondre à deux critères :

1. l'adjudicateur (= la commune) exerce sur l'entité distincte (= l'intercommunale) un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services;
2. cette entité (= l'intercommunale) réalise l'essentiel de son activité avec la ou les autorités publiques qui la détiennent.

Dans les prochains mois, cette jurisprudence sera traduite en droit belge, ce qui confortera et étendra le principe du « In House ». En effet, les articles 30 et 31 qui transposent l'article 12 de la directive 2014/24/UE ont pour objet de codifier et de consolider les règles jurisprudentielles élaborées durant ces vingt dernières années par la Cour de Justice de l'Union européenne au sujet de la coopération public-public. Certaines de ces règles ont tantôt été clarifiées, tantôt assouplies.

Prochainement, 3 types de collaborations « In House » seront possibles :

- In House Simple Ascendant : Dans le cadre de cette hypothèse, la personne morale contrôlée est un pouvoir adjudicateur qui passe un marché avec le pouvoir adjudicateur qui la contrôle.
- In House Simple Collatéral : Dans le cadre de cette hypothèse, la personne morale contrôlée est un pouvoir adjudicateur qui passe le marché avec une autre personne morale contrôlée par le même pouvoir adjudicateur (une entité sœur).
- In House Conjoint : Hypothèse en vertu de laquelle, lorsque plusieurs pouvoirs adjudicateurs détiennent conjointement une entité, ceux-ci sont dispensés de respecter, dans leurs rapports avec cette entité, les règles relatives à la passation des marchés publics.

Depuis la validation du Plan Stratégique 2014-2016, IGRETEC a recensé 304 demandes émanant de ses associés dont 113 en 2016 (chiffres arrêtés au 01/10/2016. Les prévisions par année étaient de 75 demandes, l'objectif est d'ores et déjà atteint pour l'année 2016.

85 contrats sont rentrés signés au 1/10/2016 et la prévision annuelle était de 65. L'objectif 2016 est donc largement atteint.

Depuis le lancement du projet en 2011, 56 nouveaux associés sont entrés dans le capital d'IGRETEC portant le nombre d'associés à 128. Cette année, le Conseil d'Administration a examiné 9 nouvelles demandes d'adhésion et les a acceptées. Il s'agit de la commune de WANZE, de la Zone de secours « Hainaut-EST », de la Société Wallonne du Crédit Social, d'une Société de Logements « Les Jardins de Wallonie », de l'Intercommunales IMIO, de la RCA de LES-BONS-VILLERS, du CPAS d'ERQUELINNES, de la Zone de Police SAMSOM et de la commune de JEMEPPE-SUR-SAMBRE. D'autres demandes nous ont été adressées, elles seront analysées aux Conseils d'Administration du dernier quadrimestre.

Comme les années précédentes, IGRETEC a participé au Salon des Mandataires à Marche-en-Famenne. Cette année, les différents métiers

de l'Intercommunale étaient présentés. Ce Salon reste une exceptionnelle vitrine pour présenter notre savoir-faire et rencontrer l'ensemble des responsables des communes, provinces, intercommunales, associations, régies autonomes et autres organismes d'intérêt public.

PLAN STRATEGIQUE 2014 – 2016

Les indicateurs d'évaluation

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

1. L'Eau

	Taux de réalisation			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
1.1. Conception et travaux liés à des ouvrages d'épuration					
Station de pompage de Taminés	80%	90%	100%	Oct 2016	Réception provisoire prévue en novemt
Station d'épuration de Fleurjoux	60%	80%	100%	Fin 2015	Réception provisoire juillet 2016
Station d'épuration de Thuillies	20%	30%	50%	Fin 2019	Notifié en août 2016
Station de pompage + Collecteur Sentier de la Ferme	65%	65%	90%	Mars 2017	
Station d'épuration de Fontaine-l'Evêque	100%			Fin 2014	Réception provisoire octobre 2014 Réception définitive en 2015
Collecteur de la Babelonne	100%			Fin 2014	Réception provisoire octobre 2014 Réception définitive en 2016
Collecteur Rue de Couillet	90%	95%	95%	Juin 2017	Réception provisoire avril 2015
Collecteur de Thuillies partie 2	60%	70%	70%	Déc 2017	
Station de pompage Bois du Prince	95%	100%		Fin 2015	Réception provisoire novembre 2015
Rénovation de la STEP Lobbes Chemin d'Hourpes	25%	50%	50%	Fin 2019	
Collecteur gravitaire PAE Lobbes-Thuin	100%			Fin 2014	Réception définitive 24/09/2014
Rénovation de la STEP Avigroun	0%	40%	50%	Fin 2019	
Collecteur du quartier de l'Europe	100%				
Collecteur quartier de la Sarthe	100%				
Station de pompage et collecteur Bois des Manants	100%				
Station de pompage et collecteur de refoulement Lambusart	100%			Fin 2014	Réception provisoire début novembre 2014
Station de pompage + Collecteur du quartier du Wainage	100%				
Collecteur N5	100%				
Collecteur ruisseau Saint-Pierre	100%				
Station de pompage et collecteur Basse des Pauvres	90%	100%		Mi 2015	
Station de pompage et refoulement Pré à la Hutte	100%	100%		Mi 2015	Mise en service en 2014 Réception provisoire en 2015
Station de pompage et collecteurs Capilône et Chant des Oiseaux	70%	100%		Mi 2015	
Rénovation collecteur de Soleilmont	30%	30%	30%	sept-19	
Collecteur de Thiméon	100%				
Collecteur de Liberchies	100%				
Collecteur Aéroport I	100%			Mi 2014	Réception provisoire 28/04/2014
Station de pompage et collecteur Heppignies I	100%				
Station de pompage et collecteur de Pereupont	100%			Mi 2014	Réception provisoire 28/04/2014
Rénovation de la station de pompage Gué-Gobeau - Latérale - Chantiers	100%			Mi 2014	Réception provisoire 28/04/2014
Reprise des eaux de la station de pompage (SP) "Réunion" via la SP "Roosevelt" à Marchienne-au -Pont	60%	75%	95%	Déc 2016	Réception provisoire prévue en décembre 2016
Rénovation STEP de Souvret-Chenoit	45%	50%	50%	Janv 2021	
Réhabilitation du bassin d'orage et de la SP du Lac de Féronval	5%	5%	5%	Fin 2020	Début des études en 2014
Collecteur de Velaine	45%	75%	75%	Mi 2019	
Modifications par rapport au Plan stratégique					
Collecteur Aéroport II	50%				Dossier reporté à un prochain plan d'investissement
Collecteur du Buzet	45%	45%			Dossier reporté à un prochain plan d'investissement
Refoulement du quartier Champ de Justice	45%	45%	100%	Juin 2016	Réalisé dans le cadre de l'égouttage (PIC)
Station d'épuration de Saint-Amand	0%	0%	45%	Fin 2020	Ajout

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

	Taux de réalisation			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
1.2. Exploitation					
1.2.1 SME					
Recertification ISO14001: 2004 du SME du Service Exploitation des ouvrages d'épuration et validation de la déclaration environnementale complète EMAS	100%			juillet-14	En juin 2014, nous avons passé avec succès les audits externes en vue de renouveler notre certification ISO14001 et notre enregistrement EMAS. Comme annoncé précédemment, le domaine d'application concerne uniquement les stations d'épuration conformément à la volonté de la SPGE.
Incorporation progressive des stations d'épuration dans le scope de l'enregistrement EMAS: 2 enregistrements planifiés	1/2 50%	1/2 50%	2/2 100%	juin-16	La station d'épuration d'Ham-sur-Heure a été intégrée au domaine d'application d'EMAS en juin 2016.
Révision des analyses environnementales des ouvrages d'épuration	14/41 34%	18/38 47%	31/39 77,50%	2017	Nombre d'analyses réalisées / nombre d'analyses planifiées (correspondant au nombre de stations d'épuration EMAS) La station d'épuration de Grang Reng a été réintégrée au domaine d'application de nos démarches environnementales ISO14001 et EMAS. Le solde des analyses à réaliser est reporté à l'année 2017.
Resensibilisation du personnel de l'Exploitation au SME	100%			fin 2013	La resensibilisation du personnel a été réalisée anticipativement fin 2013
1.2.2 Communication externe					
Organisation de visites de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre et participation aux Journées wallonnes de l'Eau	-	-	-	Récurrent	2014 : ouverture de la station d'épuration de Grand Reng et Fleurus 2015 : ouverture de Wanfercée-Baulet
1.2.3 Veille réglementaire					
Application des nouvelles réglementations en matière d'utilisation d'herbicides	100%			1/06/2014	L'interdiction d'utilisation de pesticides sur les espaces publics est entrée en vigueur le 01/06/2014. L'Exploitation applique le principe "0 herbicide" depuis mai 2014. Une réflexion a été menée au sujet des éventuels aménagements des stations d'épuration et les techniques alternatives de désherbage afin de réduire l'impact environnemental de l'entretien des abords.

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

	Taux de réalisation			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
1.2. Exploitation					
Mise en conformité des installations électriques par rapport au RGIE		10/11 91%	11/11 100%	30/06/2016	AR du 04/12/2012 relatif aux prescriptions minimales de sécurité des installations électriques sur les lieux de travail. Nombre de sites mis en conformité / Nombre de sites concernés (11). Toutes les installations ont été mises en conformité par rapport au RGIE.
Application de la nouvelles réglementation en matière de protection contre les incendies	20%	30%	100%		AR du 28/03/2014 relatif à la prévention incendie sur les lieux de travail. Une mission confiée dans le cadre d'un engagement temporaire a été finalisée.
1.2.4 Reprise d'ouvrages en exploitation					
Finalisation de la reprise en exploitation de la station d'épuration de Fontaine-l'Evêque après mise aux normes	100%			2014	Réception provisoire octroyée le 17/10/2013.
Mise en service de la station d'épuration de Fleurjoux	0%	50%	100%	2016	La réception provisoire de la station d'épuration a été octroyée le 27 juin 2016.
Reprise en exploitation de la station d'épuration de Lobbe-Bonniers après mise aux normes	0%	0%	0%	2020	L'accord de la SPGE sur ce projet a pris du retard et été obtenu mi-2015.
1.2.5 Outils de gestion					
Caractérisation des ouvrages de collecte dans le cadre d'INFONET	41%	41%	41%	2017	Le marché de caractérisation du réseau de collecte a été fourni à la SPGE pour validation. Nous devrions lancer le marché début 2017. La mise en œuvre de ce projet de grande ampleur est progressive et modulable. De nouveaux projets se sont greffés à l'objectif initial. L'échéance finale est prévue pour fin 2018.
Mise en œuvre d'une GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur)	80%	90%	90%	2018	
1.2.6 Autorisations					
Renouvellement de l'enregistrement d'IGRETEC en tant que transporteur de déchets autres que dangereux et inertes	100%			25/07/2014	
Renouvellement des permis d'exploiter venant à échéance	1/2 50%	2/2 100%		2015	Le permis de la station d'épuration de Rance a été renouvelé en février 2014. Le permis de la station d'épuration de Grand Reng a été renouvelé en juillet 2015.

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

	Taux de réalisation			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
1.2. Exploitation					
Modifications par rapport au Plan stratégique					
Rénovation collecteur Taillis-Près (pie amont)	30%	70%	90%	fin 2016	Repris en DIHEC en exploitation (1.7) avec une ouverture des offres réalisée le 30/03/2015. Un flipbook est publié sur internet pour chaque déclaration environnementale. De plus, la déclaration environnementale complète 2014 est disponible sur clé USB.
Edition de la déclaration environnementale EMAS intégralement sous format électronique	100%				Nbre d'audit internes de conformité réalisés / Nbre d'audits internes de conformité à réaliser (correspondant au 38 stations d'épuration EMAS). La précédente vérification complète des permis a eu lieu fin 2013-début 2014.
Revalider au moyen d'audits internes de conformité l'ensemble des stations d'épuration EMAS en matière de permis et autres autorisations.	0%	21/38 55%	38/38 100%	juin-17	Nbre actions correctives mises en oeuvre / Nbre actions correctives identifiées lors des audits internes de conformité. Ces actions correctives concernent principalement des régularisations administratives de permis. Le nombre de dossier à réaliser est passé à 40 suite à la réalisation des audits internes de conformité légale et à des projets ponctuels nécessitant l'introduction de demandes de permis.
Mettre en œuvre les actions correctives identifiées lors des audits internes de conformité.	5/18 30%	12/18 67%	13/40	récurrent	Objectif pour fin 2015 : obtenir les certificats d'utilisation des boues d'épuration produites par les stations de Fleurus et Wanfercée-Baulet, en plus des certificats déjà obtenus pour les stations de Montignies-sur-Sambre, Roselies et Viesville. Au total, 10 stations d'épuration sont équipées d'une unité fixe de déshydratation des boues.
Augmenter la part de boues valorisées en agriculture par rapport à la production totale.	3/5 60%	5/5 100%		récurrent	

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

2. L'Énergie

	Taux de réalisation			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
2.1. Gestion des participations énergétiques					
Dividendes distribués aux villes et communes du secteur 3	14.576.886	14.406.407	14.385.536		Indicateur valorisé en € - dividende arrêté par l'assemblée générale l'année n pour l'exercice n-1
	33%	66%	100%		
2.2. Services énergétiques					
2.2.1. Centrale d'achat d'énergie					
Centrale d'achat d'énergie : renouvellement des marchés conjoints	0%	20%	100%	4/10/2016	
2.2.2. Efficacité Énergétique					
Mise en place de solutions visant l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics	32%	58%	100%		34 bâtiments réalisés au 30/09/2016 + 13 bâtiments en cours et planifiés pour 2016/2017
2.2.3. Production d'énergie					
Développement de partenariats et investissements en production d'énergie renouvelable	20%	100%		2015	Création de Wind4Wallonia le 12 juin 2015 – Partenariat dans l'éolien wallon avec GDF Suez
2.2.4. Guichet de l'énergie					
Nombre de visiteurs et contacts téléphoniques +/- 3000/an	2742 30,47%	3763 72,28%	3500 111%		Action récurrente.
Nombre de dossiers MEBAR traités 400/an	410 34,17%	380 65,83%	400 99%		Action récurrente
2.2.5. Énergie grise					
1) Formation et analyses des cas	70%	75%	80%		Remarque: Le volet énergie grise a été staté en l'attente d'une nouvelle législation mais l'approche environnementales dans les bâtiment a été poursuivie.
2) Création d'une base documentaire	80%	90%	90%		
3) Analyse du projet « siège IGRETEC »	70%	80%	90%		
4) Mise en œuvre dans le cahier des charges	100%	100%	100%		
5) Analyse des résultats (consommations)	0%	10%	50%		
6) Mise en œuvre dans tous les dossiers du Bureau d'études (Normes PEB)	100%	100%	100%		
7) Recherche d'opportunités	70%	80%	90%		
8) Développement du service	75%	80%	85%		
2.2.6. Diagnostics énergétiques					
Nombre d'analyses et études (20/an)	93%	98%			56 en 2014 - 3 en 2015
Nombre de recherches de solutions alternatives (20/an)	18%	33%	33%		11 en 2014 - 9 en 2015
Nombre d'aide à la recherche de subsides (20/an)	45%	60%	70%		27 en 2014 - 9 en 2015 - 6 en 2016
Nombre de bâtiments visités + rapports (20/an)			37%		Ajout - remplace les analyses et études : 22 en 2016



ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

3. L'Environnement et l'Urbanisme

	Taux de réalisation			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
Réalisation d'études de faisabilité environnementales ou urbanistiques	33%	66%	100%		Action récurrente
Réalisation d'études d'incidence sur l'environnement et d'études d'incidences de plan	33%	66%	100%		Action récurrente
Réalisation de RUE (études préalables à la mise en œuvre de ZACC)	33%	66%	100%		Action récurrente
Réalisation de RIE (études préalables à la mise en œuvre d'un SAR et d'un PCA)	100%	100%	100%		
Réalisation de dossiers de reconnaissance et de dossiers de révision de plans de secteur en vue de la mise en œuvre de PAE	33%	66%	100%		Action récurrente
Réalisation de projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire	33%	66%	100%		Action récurrente
Réalisation de dossiers de permis d'environnement ou unique	33%	66%	100%		Action récurrente
Renouvellement de l'agrément en tant qu'expert en pollution du sol et du sous-sol	0%	100%		2015	
Renouvellement de l'agrément pour la réalisation d'études d'incidences	100%			2014	
Réalisation d'études de zone pour les communes	33%	66%	100%		Action récurrente
Suivi technique et administratif des études de zones, en collaboration avec les communes et la SPGE	33%	66%	100%		Action récurrente
Contrôle des installations d'épuration individuelles	33%	66%	100%		Action récurrente
Modifications par rapport au Plan stratégique					
Renouvellement de l'agrément en tant qu'auteur de projet pour l'élaboration des PCA	50%	100%		début 2015	Ajout - Demande introduite en août 2014

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

4. Création et gestion d'infrastructures d'accueil

	Taux de réalisation			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
4.1. Les Parcs d'Activités Economiques					
IGRETEC Nord					
4.1.1. PAE Charleroi-Airport 1 - complément	50%	90%	100%	2016	
4.1.1. PAE Charleroi-Airport 2 - complément	50%	85%	100%	2016	
4.1.1. PAE Charleroi-Airport 2 - sortie principale	0%	0%	10%	2019	Point ajouté - Groupe de travail mobilité 2017 pour l'amélioration de l'accessibilité à la RN90
4.1.2. Ecopole	90%	90%	95%	2017	
4.1.3. Extension Courcelles	50%	50%	50%	néant	Abandon suite à la décision communale
4.1.4. Extension PAE Fleurus-Farciennes	10%	20%	30%	2021	Le dossier de demande de révision de plan de secteur a été reporté après l'entrée en vigueur du CoDT. Projet étendu au site AMS Nord et retenu par les fonds FEDER 2014-2020 - mis en œuvre par le PAC
4.1.5. AMS	20%	25%	40%	2020	
IGRETEC Sud Hainaut					
4.1.6. Extension PAE de Baileux	90%	95%	95%	2017	Chantier en cours de réception
4.1.7. Extension PAE de Momignies	80%	80%	25%	2018	Nouvelle étude en 2016 suite au changement de projet par la Commune
4.1.8. Extension PAE de Thuin-Lobbes	100%			2014	
4.2. Autres thèmes des PAE					
4.2.1. SRPE					
Entrepôt - Solre-Sur-Sambre	90%	100%		2015	Réhabilitation par le propriétaire
N°10 du Gouffre - Châtelet	70%	70%	70%	2018	En attente d'une enveloppe budgétaire wallonne
Gare de formation - Erquelinnes	70%	80%	90%	2017	Etablissement de la convention de droit de superficie - Marché de travaux
Brasserie des Alliés - Charleroi	75%	75%	80%	2018	En attente d'accord entre la DGO4 et le Comité d'Acquisition sur la méthodologie pour évaluer le prix d'achat du site
4.2.2. Microzones					
Fonderie Léonard Giot	75%	80%	80%	2018	
Site "surchiste" Fontaine-l'Evêque	75%	80%	85%	2017	
Entrée de Gosselies - Charleroi Airport	25%	50%	95%	2017	Travaux de démolitions et de nivellement en cours
Martinet	20%	25%	30%	2022	
Aiseau-Presles (Menonry)	50%	50%	75%	2019	Demande complémentaire
Grand Ban - Sainte-Pauline	30%	40%	60%	2020	
4.2.3. Projet "revamping" (réaménagement)	100%			2014	

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

	Taux de réalisation			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
4.4. Les bâtiments					
4.4.1 Aéroport					
Extension de la Black Box à l'Aéroport	10%	40%	100%	2015	Fin du chantier en décembre 2015
I Tech Incubator 3	0%	0%	10%	2019	Projet à l'étude
4.4.2. PAE Charleroi-Airport I					
Artémis 1	95%	100%		2014	Réception provisoire le 24/04/2014
4.4.3. PAE Charleroi-Airport II					
Atlas 1	90%	100%		2015	RP en janvier 2015
4.4.4. Logements - Secteur 4 (subside Marlaire)					
Projet en stand-by-finalisation de l'étude stratégique					
4.4.5. Hall relais sur le site des Anciennes Fonderies Giot à Marchienne					
	10%	10%	10%		Réorientation du projet à envisager
4.4.6. Centre-Ville de Charleroi					
Espace Trésignies à Charleroi (phase 1)	95%	100%		2014	Inauguration le 15 octobre 2014
Espace Trésignies à Charleroi (phase 2)	45%	100%		2015	RP en avril 2015
Soléo					
1) Construction aile Poirier	80%	100%	60%	août-15	RP le 01/09/2015
2) Déménagement aile Mayence vers Aile Poirier	0%	100%		nov-15	
3) Aménagement aile Mayence	0%	0%	30%	sept-17	Début des travaux 3e phase: 9/11/2015
Rénovation bâtiment "Université Ouverte" sur le site Trésignies - Charleroi		0%	0%		Projet plus global en cours d'étude
4.4.7. Hall relais agricole - PAE Baileux					
		0%	10%	2017	Abandon en 2016
4.4.8. Premier investissement - Ecopole					
		0%			Etude de faisabilité à réaliser
4.4.9. Centre d'excellence en efficacité énergétique et développement durable					
		0%	10%	oct-19	Projet reconsidéré suite décision Feder
Modifications par rapport au Plan stratégique					
Artémis 3	0%				Abandon
Atlas 2	0%				Abandon
4.4.10. Bureaux SONACA	0%	5%	7%	déc-18	Projet ajouté - Lancement du chantier en déc 2016
Extension de la crèche "les P'tits Bouts" à l'Aéroport	0%	0%			Abandon
Artémis 2	0%	0%			Abandon
Left Side - Respect Work Tower (1ère tour)	0%	0%	4%	oct-18	Projet ajouté - Début du chantier reporté à 04/2017
Campus des sciences et de l'innovation technologique	0%	0%	5%	2019	Projet ajouté - Finalisation étude de faisabilité
Acquisition terrains ZAMI	0%	0%	5%	2017	Projet ajouté - Report - à concrétiser en 2017

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

5. Développement Economique, Technologique et Touristique

	Taux de réalisation			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
5.1. L'Animation Economique					
Axe 1 : Mise en œuvre de Programmes d'Information, de Guidance et d'Accompagnement des TPE et PME <i>Fin de programmation déc 2015</i>					
Séances d'information et de sensibilisation (6/an)	33%	50%	75%	31/12/2015	3 évènements réalisés entre 10/2015 et 12/2015
Participation à des salons professionnels (2/an)	33%	50%	50%		Aucune participation entre 10/2015 et fin de programmation 12/2015 - Indicateur plus d'actualité en 2016
Conception et édition d'outils promotionnels et d'information (6/an)	33%	66%	100%		
Animation du blog 12.500 visiteurs/an)	33%	65%	100%		
Axe 2 : Information et accompagnement individuel des PME <i>Fin de programmation déc 2015</i>					
Dossiers accompagnés (50/an)	33%	66%	100%	31/12/2015	Bien que la programmation soit finie, les actions d'accompagnement se sont poursuivies en 2016, ce qui a permis de rencontrer les objectifs
Journée Anim&Co (journée d'échange avec l'ensemble des opérateurs) - (1/an)	33%	66%	66%		Bien que la programmation soit finie, une rencontre avec opérateurs a été réalisée en avril 2016, ce qui a permis de rencontrer les objectifs
Axe 3 : Stimulation du Développement stratégique des entreprises <i>Fin de programmation déc 2015</i>					
Ateliers stratégiques (12/an)	33%	33%	33%	31/12/2015	L'axe 4 devient l'axe 3 en 2014
Axe 4 : participation et animation hub créatif					
Forum Charleroi Créative (2/an)	0%	25%	25%	31/12/2015	Ajout 2014 - L'axe 5 devient l'axe 4
Séances d'information thématiques (4/an)	0%	50%	50%		Ajout 2014 - L'axe 5 devient l'axe 4
5.2. Le Tourisme					
CITW					
Etudes finalisées (2/an)	33%	66%	100%		Ajout - Ne pourra démarrer avant les accords officiels pour la prochaine programmation
Mise en œuvre études (2/an)	0%	0%	100%		
5.3. L'Economie sociale marchande - Carolidaire					
Financement de projet (1/an)	0%	0%	33%		Un dossier devrait être finalisé d'ici la fin 2016.

Abandons par rapport au Plan stratégique

5.1. L'Animation Economique

Ateliers sensibilisation développement durable (nombre/an)	0%	0%	0%		Cette action est remplacée par l'axe: sensibilisation et accompagnement à la démarche d'économie circulaire
Axe 3 : Constitution et animation de Réseaux locaux de compétences					
Organisation de visites collectives de salons sectoriels (nombre/an)	0%	0%	0%		Le projet tel quel n'entrait plus dans le cadre fixé par l'Agence de Stimulation Economique lors de l'élaboration des fiches projets.
Organisation de réunions d'échanges (nombre/an)	0%	0%	0%		
Rencontres avec des partenaires potentiels wallons, belges ou étrangers (nombre/an)	0%	0%	0%		
Axe 4 : Sensibilisation et accompagnement à la démarche d'économie circulaire					
Séances d'information (4/an)	0%	0%	0%		Ajout 2014 - abandon
Organisation d'ateliers avec Next (6/an)	0%	0%	0%		Ajout 2014 - abandon

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

5. Développement Economique, Technologique et Touristique

	Taux de réalisation			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
5.4. Les Technologies de l'Information et de la Communication					
Axe services aux entreprises					
Local informatique sécurisé : nombre de racks disponibles/loués	10/10	15/15	15/35		Ajout : 11 racks en 2014 + 4 racks en 2015 + 20 racks en 2016-la gestion des racks va être externalisée d'IGRETEC dans le cadre d'une concession.
Nombre de postes téléphoniques sur IP	80	200	320		Ajout : 80 téléphones en 2014 + 120 téléphones en 2015 + 120 téléphones en 2016

Abandons par rapport au Plan stratégique

5.4. Les Technologies de l'Information et de la Communication

Axe sensibilisation et accompagnement des PME /TPE

Edition de brochures, flyers, périodiques TIC (tous sur supports papier) (2/an)	0%	0%	0%		Le projet tel quel n'entrait plus dans le cadre fixé par l'Agence de Stimulation Economique lors de l'élaboration des fiches projets.
Edition de news, revues d'infos (tous sur support électronique) (4/an)	0%	0%	0%		
Séminaires, ateliers (6/an)	0%	0%	0%		
Entreprises utilisatrices de la logithèque (24 par an)	33%			juin-14	Abandon en juin 2014 car le projet n'entre plus dans le cadre fixé par l'Agence de Stimulation Economique lors de l'élaboration des fiches projets.

Axe développement

Entreprises en ligne sur circuit commercial court (2/an)	0%	0%	0%		
Conseils en TIC					
Entreprises conseillées, guidées et orientées vers réponse à leurs besoins technologiques TIC (5/an)	0%	0%	0%		Non développés car les projets tels quels n'entraient plus dans le cadre fixé par l'Agence de Stimulation Economique lors de l'élaboration des fiches projets.
Aide à la création de Spin off à vocation TIC					
Accompagnement de 4 porteurs de projet/an (indicateur commun avec autres opérateurs locaux (Héraclès, CCIH, FOREM)	0%	0%	0%		
Utilisation rationnelle des ressources énergétiques (URE) en entreprises grâce aux TIC (**)					
Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0	0	0		Programme post Convergence 2014-2020 - Ajout - Abandonné mai 2015
Entreprises ayant initié une stratégie d'URE	0	0	0		
Entreprises ayant bénéficié d'un soutien non financier en URE	0	0	0		
Création et extension de services TIC au sein des PME (**)					
Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0	0	0		Programme post Convergence 2014-2020 - Ajout - Abandonné mai 2015
Dossiers d'accompagnement finalisés	0	0	0		
Nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0	0	0		
Entreprises ayant bénéficié d'un soutien non financier en TIC	0	0	0		

(**) Le projet n'a pas été retenu par le Gouvernement wallon dans le cadre du programme post convergence 2014-2020.

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

6. Nouveaux services

	Taux de réalisation		Date fin	Remarques
	2014	2015	1/10/2016	
6.1. Relations In house				
Nombre de demandes d'associés (75/an)	78	113	113	Récurrent
Nombre de conventions (65/an)	60	61	85	Récurrent

PLAN STRATEGIQUE 2017 – 2019

Les indicateurs d'évaluation

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

1. Eau, Techniques du bâtiment et Maîtrise d'ouvrage

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2017	1/10/2018	1/10/2019		
1.1. Pôle de la gestion de l'eau et des espaces publics					
1.1.1. Assainissement des eaux usées domestiques et industrielles					
Station de pompage + Collecteur Sentier de la Ferme	100%			Mars 2017	
Collecteur de Thuillies partie 2	95%	100%		Déc 2017	
Station d'épuration de Thuillies	60%	80%	100%	Fin 2019	Notifié en août 2016
Rénovation de la STEP Lobbes Chemin d'Hourpes	60%	80%	100%	Fin 2019	
Rénovation de la STEP Avigroun	60%	80%	100%	Fin 2019	
Collecteur de Velaine	80%	90%	100%	Mi 2019	
Rénovation collecteur de Soleilmont	50%	80%	100%	sept-19	
Rénovation STEP de Souvret-Chenoit	50%	60%	70%	Janv 2021	
Réhabilitation du bassin d'orage et de la SP du Lac de Féronval	30%	45%	80%	Fin 2020	Début des études en 2014
Station d'épuration de Saint-Amand	60%	70%	80%	Fin 2020	
Collecteur du ruisseau Sauci	30%	45%	90%	2020	Etudes 2017 - Marché 2018 - 2020 Travaux: 1.440.000 €
Extension de la STEP de Baileux	30%	45%	45%	2020	Etudes 2017 - Marché 2018 - 2020 Travaux: 5.280.000 €
Collecteur de la STEP de Beauwez		30%	45%	2021	Etudes 2018 - Marché 2019 - 2021 Travaux: 1.709.000 €
Collecteur de la STEP de Maquenoise		30%	45%	2021	Etudes 2018 - Marché 2019 - 2021 Travaux: 800.000 €
Collecteur de Montignies-Saint-Christophe		0%	30%	2022	Etudes 2019 - Marché 2020 - 2022 Travaux: 900.000 €
1.1.2. Distribution d'eau					
Nombre de dossiers réalisés par an	10	10	10		Objectif: 10 dossiers/an
1.1.3. Egouttage prioritaire et Plans d'investissements communaux (P.I.C.)					
Nombre de dossiers réalisés par an	14	14	14		Objectif: 42 dossiers sur 3 ans
1.1.4. Espaces publics					
Nombre de dossiers réalisés par an	6	6	6		Objectif: 6 dossiers/an
1.1.5. Cadastre des réseaux et topographie					
Nombre de bassins versants par an	1	1	1		
1.1.6. Hydrologie					
Nombre de bassins d'orage par an	1	1	1		
1.1.7. Assainissement Autonome					
Contrôle des installations d'épuration individuelles	33%	66%	100%		Action récurrente

(*) Taux prévisionnel de 2017 à 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2017	1/10/2018	1/10/2019		
1.2. Exploitation					
1.2.1 SME					
Recertification ISO14001:2015, réenregistrement EMAS, et validation de la déclaration environnementale complète	100%			juin-17	En juin 2017, nous prévoyons l'audit de recertification ISO14001:2015 ainsi que du réenregistrement EMAS de la majorité de nos stations d'épuration ainsi que de notre laboratoire et du siège d'exploitation situés à Montignies-sur-Sambre. Un défi de ce nouveau cycle est le passage à la nouvelle version de la norme ISO14001, publiée en 2015.
Incorporation progressive des stations d'épuration dans le scope de l'enregistrement EMAS: 1 enregistrement planifié	0%	100%		juin-18	La station d'épuration de Fleurjoux a été réceptionnée en juin 2016. Nous prévoyons son intégration au domaine d'application de nos démarches ISO14001 et EMAS en juin 2018. Les stations d'épuration de Farciennes 1 et 2 (200Eh chacune) seront retirées en 2017 du domaine d'application de nos démarches environnementales ISO14001 et EMAS car elles ont été déclassées en collecteur vers la station de Fleurjoux (2.700 EH).
Révision des analyses environnementales des ouvrages d'épuration	38/38 100%				A partir de 2018, les analyses environnementales de l'ensemble des stations d'épuration sont mises à jour. En octobre 2016, 2 stations d'épuration ont été déclassées en collecteur vers la station d'épuration de Fleurjoux (Farciennes 1 – 200EH, Farciennes 2 – 200EH). En juin 2018, nous devrions intégrer la station de Fleurjoux. En juin 2019, nous devrions intégrer celle de Thuillies.
Révision des analyses environnementales des ouvrages d'épuration	31/37	15/38	30/39	récurrent	Nbre d'audit internes de conformité réalisés / Nbre d'audits internes de conformité à réaliser (correspondant aux stations d'épuration EMAS).
Revalider au moyen d'audits internes de conformité légale l'ensemble des stations d'épuration EMAS en matière de permis et autres autorisations.	10/38	20/38	20/39		
1.2.2. Reprise d'ouvrages en exploitation					
Reprise en exploitation de la station d'épuration de Lobbe-Bonniers après mise aux normes	0%	0%	0%	2020	L'accord de la SPGE sur ce projet a pris du retard et été obtenu mi 2015.
Reprise en exploitation de la station d'épuration provinciale du Relais de la Haute Sambre (anciennement Avigroup)	100%				
Reprise en exploitation de la station d'épuration de Thuillies			100%		Mise en service prévue courant 2018

(*) Taux prévisionnel de 2017 à 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2017	1/10/2018	1/10/2019		
1.2. Exploitation					
1.2.3 Chantiers particuliers					
Rénovation collecteur Taillis-Près (pie amont)	100%				
Amélioration et remplacement des automatismes et de supervision de la station d'épuration de Leval-Chaudeville	90%	100%			
Réfection des chemins de roulement des décanteurs des stations d'épuration de Roselies, Marchienne-au-Pont, Wanfercée-Baulet, Beaumont, Virelles et Baileux.	100%				
Réhabilitation du chenal de sortie des bassins d'aération de la station d'épuration de Roselies	100%				
Réhabilitation des réseaux de collecte du ruisseau de l'Ernelle et celui de la Charbonnière à Fontaine-l'Evêque	60%	100%			
Remplacement de divers dégrilleurs	100%				
1.2.4. Outils de gestion					
Caractérisation des ouvrages de collecte dans le cadre d'INFONET	71%	100%			Le marché de caractérisation du réseau de collecte a été fourni à la SPGE pour validation. Nous devrions lancer le marché début 2017.
Mise en œuvre d'une GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur)			100%		La mise en œuvre de ce projet de grande ampleur est progressive et modulable. De nouveaux projets se sont greffés à l'objectif initial
Etude relative à l'influence des rejets des stations d'épuration en cas de dysfonctionnement sur la qualité des cours d'eau	100%				Etude réalisée en partenariat avec le SPW
1.2.5 Autorisations					
Renouvellement de l'enregistrement d'IGRETEC en tant que transporteur de déchets autresque dangereux et inertes			100%		A renouveler avant le 25/07/2019
Renouvellement du permis d'exploiter de la station d'épuration de Boussu-lez-Walcourt		100%			A renouveler avant le 07/07/2018
Renouvellement des déclarations de classe 3 pour l'exploitation de transformateurs électrique au sein de certaines stations de pompage		100%			13 dossiers sont à réaliser courant 2018
Mettre en œuvre les actions correctives identifiées lors des audits internes de conformité.	20/40	30/40	40/40	récurrent	Nbre actions correctives mises en œuvre / Nbre actions correctives identifiées lors des audits internes de conformité. Ces actions correctives concernent principalement des régularisations administratives de permis.

(*) Taux prévisionnel de 2017 à 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

1. Eau, Techniques du bâtiment et Maîtrise d'ouvrage

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2017	1/10/2018	1/10/2019		
1.3. Pôle du bâtiment et de l'efficacité énergétique					
1.3.1. L'enfance					
Nombre de projets réalisés par an	1	1	1		récurrent
1.3.2. L'apprentissage					
Nombre de projets réalisés par an	1	1	1		récurrent
1.3.3. La vie professionnelle					
Nombre de projets réalisés par an	3	3	3		récurrent
1.3.4. La vie familiale					
Nombre de projets réalisés par an	2	2	2		récurrent
1.3.5. Les seniors					
Nombre de projets réalisés par an	2	2	2		récurrent
L'éco-construction					
Nombre de projets réalisés par an	5	5	5		récurrent
1.4. POLE Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, Surveillance et Coordination Sécurité Santé					
1.4.1. Cité des Métiers					
Site Roullier	20%	40%	60%		2021
Site Aumoniers du Travail de Charleroi	20%	40%	60%		2021
1.4.2. Charleroi District Créatif					
La rénovation du Palais des Beaux-Arts	16%	33%	50%		2023
La création d'un Palais de Congrès	16%	33%	50%		2023
La rénovation du Palais des expositions	16%	33%	50%		2023
La construction d'une unité de production d'énergie pour des infrastructures publiques (UPE)	16%	33%	50%		2023
La redynamisation urbaine - Les espaces publics	16%	33%	50%		2023
La redynamisation urbaine - Les grands axes	16%	33%	50%		2023
Le Plan lumière	16%	33%	50%		2023
1.4.3. Déconstruction CHU					
	100%				2017

(*) Taux prévisionnel de 2017 à 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

2. L'Énergie

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2017	1/10/2018	1/10/2019		
2.1. Gestion des participations énergétiques					
Dividendes distribués aux villes et communes du secteur 3	13.600.000	13.600.000	13.600.000		Indicateur valorisé en € - dividende arrêté par l'assemblée générale l'année n pour l'exercice n-1
	33%	66%	100%		
2.2. Services énergétiques					
2.2.1. Centrale d'achat d'énergie					
Mise en place d'une plateforme Switch	33%	66%	100%		Obj : Taux d'utilisation des adhérents : 100% en trois ans
Mise en place d'une plateforme Achat groupé citoyens	2	2	2		Obj : 6 nouveaux projets en trois ans
2.2.2. Efficacité Énergétique					
Mise en place de solutions visant l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics	20	15	10		Obj : 45 nouveaux chantiers en trois ans
Pollec 3 : Plan d'action énergie climat	2	2	1		Obj : Rédiger un PAED pour 5 communes
2.2.3. Production d'énergie					
Développement de partenariats et investissements en production d'énergie renouvelable	33%	66%	100%		Obj : concrétiser 1 nouveau partenariat
2.2.4. Contrôle moteurs					
Développement du métier	4	4	4		Obj : 12 nouveaux contrats en trois ans
2.2.4. Guichet de l'énergie					
Nombre de visiteurs et contacts téléphoniques +/- 3000/an	33%	66%	100%		Action récurrente
Nombre de dossiers MEBAR traités 400/an	33%	66%	100%		Action récurrente

(*) Taux prévisionnels de 2017 à 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

3. Développement territorial

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2017	1/10/2018	1/10/2019		
3.1. L'ENVIRONNEMENT ET L'URBANISME					
Réalisation d'études de faisabilité environnementales ou urbanistiques	33%	66%	100%		Action récurrente
Réalisation d'études d'incidence sur l'environnement et d'études d'incidences de plan	33%	66%	100%		Action récurrente
Réalisation de RUE (études préalables à la mise en œuvre de ZACC)	33%	66%	100%		Action récurrente
Réalisation de RIE (études préalables à la mise en œuvre d'un SAR et d'un PCA)	33%	66%	100%		Action récurrente
Réalisation de dossiers de reconnaissance et de dossiers de révision de plan de secteur en vue la mise en œuvre de PAE	33%	66%	100%		Action récurrente
Réalisation de projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire	33%	66%	100%		Action récurrente
Réalisation de dossiers de permis d'environnement ou unique	33%	66%	100%		Action récurrente
Réalisation d'études de zone pour les communes	33%	66%	100%		Action récurrente
Suivi technique et administratif des études de zones, en collaboration avec les communes et la SPGE	33%	66%	100%		Action récurrente
3.2. Etudes d'Aménagement du territoire					
3.2.1. Reconversion Porte Ouest	20%	40%	50%		
3.2.2. Réaménagement de l'ilot Zoé Drion	20%	50%	70%		
3.2.4. Left Side	40%	65%	95%	2019	
3.3. SRPE					
Gare de formation - Erquelinnes	90%	100%	100%	2018	
Brasserie des Alliés - Charleroi	80%	90%	100%	2019	
3.5. Le Tourisme					
CITW+					
Opérationnalisation des études faites dans le cadre du CITW (2/an)	33%	66%	100%		Action récurrente

(*) Taux prévisionnels de 2017 à 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

4. Création et gestion d'infrastructures d'accueil

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2017	1/10/2018	1/10/2019		
4.1. Les Parcs d'Activités Economiques					
4.1.1. PAE Charleroi-Airport 2 - sortie principale	50%	75%	100%	2019	
4.1.2. Ecopole - accessibilité RN90	100%			2017	
Ecopole - Ecocentre	50%	75%	100%	2019	
Ecopole - voiries de dessertes	20%	40%	60%		
4.1.3. Extension PAE Fleurus-Farciennes	0%	15%	30%	2025	
4.1.4. Extension PAE de Momignies	75%	100%	100%	2018	
4.1.5. Extension du PAE de Beaumont	30%	60%	80%	2020	
4.1.6. PAE de Thuin-Donstiennes	100%			2017	
4.1.7. Microzones					
Fonderie Léonard Giot	50%	75%	100%	2019	
Site "surchiste" Fontaine-l'Evêque	50%	75%	100%	2019	
Aiseau-Presles (Menonry)	30%	60%	75%	2020	
Grand Ban - Sainte-Pauline	30%	60%	80%	2020	
4.1.8. Requalification de PAE					
Requalification Aéropole	50%	70%	100%	2019	
Requalification PAE de Courcelles	0%	50%	100%	2019	
Requalification PAE de Montignies-sur-Sambre	0%	0%	50%	2020	
PAE de Frasnes-lez-Gosselies - faisabilité	100%			2017	
4.2. Les bâtiments					
4.2.1. I tech incubator 3	15%	70%	100%	2019	
4.2.2. Bâtiment Ecopole	0%	5%	10%		
4.2.3. Green Sonaca	49%	100%		2018	
4.2.4. Soleo	100%			2017	
4.2.5. Centre d'excellence en efficacité énergétique et développement durable	5%	30%	95%	2020	
4.2.6. Campus technologique	3%	6%	40%	2020	
4.2.7. Achat et rénovation de la Caserne Trésignies	0%	30%	60%	2020	

(*) Taux prévisionnels de 2017 à 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

5. Développement Economique

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2017	1/10/2018	1/10/2019		
5.1. L'Animation Economique					
Stratégie de développement des PME de Charleroi-Sud Hainaut					
Accompagnements : Feuille de route, plan d'action, dossiers d'aides, ... (609 = 100%)	30%	65%	100%		
Ateliers (10 sur les 3 ans)	30%	70%	100%		
Hub créatif Charleroi-Sud Hainaut					
Séance d'information et de sensibilisation (15/an)	33%	66%	100%		
Entreprises présentes (170/an)	33%	66%	100%		
Economie circulaire					
Dossiers accompagnés (13 par an)	33%	66%	100%		Les indicateurs seront réévalués en 2017, ils pourront dès lors encore évoluer
L'Economie sociale marchande - Carolidaire					
Financement de projet (1/an)	33%	66%	100%		

(*) Taux prévisionnels de 2017 à 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

6. Relations In house

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2017	1/10/2018	1/10/2019		
Nombre de demandes d'associés	75	75	75	Récurrent	
Nombre de conventions	65	65	65	Récurrent	

(*) Taux prévisionnels de 2017 à 2019



Les comptes de résultats prévisionnels

Les budgets d'investissements

COMPTE DE RESULTATS 2013-2015
 COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL 2016-2019

SECTEUR 1 (En milliers €)

	REALITES			BUDGETS				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Ventes & prestations	45.085	44.354	44.921	45.730	47.244	47.235	47.914	
Chiffre d'affaires (*)	42.467	40.714	42.567	44.330	45.712	45.382	45.660	
Variation de stocks	613	1.164	288	0	0	0	0	
Autres produits d'exploitation	2.005	2.476	2.066	1.400	1.532	1.853	2.254	
Coût des ventes et prestations	-39.016	-38.839	-39.209	-39.133	-40.617	-39.990	-40.692	
Achats	299	29	69	0	0	0	0	
Services & biens divers	12.061	11.421	10.687	11.289	11.480	11.187	11.161	
Rémun.+ch.soc.	21.037	20.881	21.313	21.598	22.773	22.892	23.510	
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	5.619	6.508	7.140	6.246	6.364	5.911	6.021	
Résultat d'exploitation	6.069	5.515	5.712	6.597	6.627	7.245	7.222	
Produits financiers	1.281	4.261	1.536	596	554	510	464	
Charges financières	-6.520	-6.343	-6.537	-6.309	-6.051	-6.022	-5.992	
Bénéfice avant résultat exceptionnel	830	3.433	711	884	1.130	1.733	1.694	

EXERCICE 2017-2019 BUDGET D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR 1 (En milliers €)

	2017	2018	2019
Investissements	990	442	396
Mobilier et équipement	45	45	45
Matériel et logiciels informatiques	200	200	200
Centrale d'Achat d'Energie	70	20	20
Gestion SONACA	34	0	0
Bureau d'études	97	97	97
Gestion financière	250	0	0
Gestion immobilière	294	80	34

COMPTE DE RESULTATS 2013-2015
 COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL 2016-2019

SECTEUR 2 (En milliers €)

	REALITES			BUDGETS			
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ventes & prestations	29.293	33.735	28.336	18.269	27.754	24.450	25.743
Chiffre d'affaires	889	975	1.714	2.783	4.676	3.931	4.571
Variation de stocks	19.216	9.575	3.979	4.256	11.018	8.840	8.336
Autres produits d'exploitation	9.188	23.185	22.643	11.230	12.060	11.679	12.836
Coût des ventes et prestations	-29.129	-35.562	-30.166	-17.537	-27.813	-25.003	-25.858
Achats	15.652	20.237	12.647	4.519	10.361	8.950	8.272
Services & biens divers	10.697	10.866	12.573	9.348	13.436	11.990	12.494
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	2.780	4.459	4.946	3.670	4.016	4.063	5.092
Résultat d'exploitation	164	-1.827	-1.830	732	-59	-553	-115
Produits financiers	1.270	1.239	1.439	12	24	21	34
Charges financières	-933	-1.888	-1.961	-2.042	-2.345	-2.301	-2.305
Bénéfice avant résultat exceptionnel	501	-2.476	-2.352	-1.298	-2.380	-2.833	-2.386

EXERCICE 2017-2019

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR 2 (En milliers €)

	2017	2018	2019
Investissements	14.418	16.420	14.785
Bâtiments SONACA	43	143	
Bâtiment I-Tech incubator 1	41	30	80
Bâtiment I-Tech incubator 2	31		
Bâtiment I-Tech incubator 3	954	4.844	2.774
Bâtiment Eole	27		
Bâtiment Mermoz 1	125		35
Bâtiment Mermoz 4	126	85	100
Bâtiment TELECOM I	95	206	
Bâtiment Point Centre	30	48	
Hall relais PAE Frasnes-Lez-Gosselies	10		
Hall relais PAE Courcelles	30	500	
Extension Black box	10		
Bâtiment crèche Aéroport	10		
Bâtiment Soléo	3.980	50	50
Bâtiment Green Sonaca	6.252	6.425	
Bâtiment Saint Exupéry I	20	60	
Bâtiment Saint Exupéry II	3		
Centre d'excellence en efficacité énergétique	275	1.551	4.173
Maison de l'industrie	59		
Campus technologique	289	373	4.654
Wind4Wallonia	400	400	600
Bâtiment Zami I	10		
Bâtiment Zami IV	100	222	
Bâtiment Artemis 1	10		
Bâtiment Atlas 1	15		
Espace Trésignies	50		
Equipelement développement territorial	40		
Prospects (Espace Trésignies UOC, Sonaca, Bâtiment Ecopole, Bâtiment Left Side 2)	1.383	1.483	2.319

COMPTE DE RESULTATS 2013-2015
COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL 2016-2019

SECTEUR 3 (En milliers €)

	REALITES			BUDGETS			
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ventes & prestations	239	499	2.025	1.288	4.638	278	26
Chiffre d'affaires	0	0	5	1.954	1.515	4.901	275
Variation de stocks	239	499	2.019	-666	3.123	-4.623	-249
Autres produits d'exploitation	0	0	1	0	0	0	0
Coût des ventes et prestations	-591	-884	-2.196	-1.446	-4.777	-452	-194
Achats	81	225	1.970	862	4.095	215	0
Services & biens divers	510	515	226	584	682	237	194
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	0	144	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	-352	-385	-171	-158	-139	-174	-168
Produits financiers	15.360	10.208	18.637	9.708	13.624	13.633	13.684
Charges financières	-4	-8	-8	0	-32	-31	-29
Bénéfice avant résultat exceptionnel	15.004	9.815	18.458	9.550	13.453	13.428	13.487

COMPTE DE RESULTATS 2013-2015
 COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL 2016-2019

SECTEUR 4 (En milliers €)

	REALITES			BUDGETS				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Ventes & prestations	-7.309	2.202	2.720	2.343	2.947	1.938	1.696	
Chiffre d'affaires	1.242	235	319	630	638	645	652	
Variation de stocks	-16.800	1.129	1.372	1.473	1.619	735	528	
Autres produits d'exploitation	8.249	838	1.029	240	690	558	516	
Coût des ventes et prestations	7.309	-2.202	-2.720	-2.343	-2.947	-1.938	-1.696	
Achats	1.247	1.132	1.528	1.865	2.077	1.200	1.000	
Services & biens divers	361	626	649	478	870	738	696	
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	-8.917	444	543	0	0	0	0	
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	
Produits financiers	115	123	55	285	285	285	285	
Charges financières	-109	-115	-48	-280	-280	-280	-280	
Bénéfice avant résultat exceptionnel	6	8	7	5	5	5	5	



Annexe au Plan Stratégique 2017-2019 et à la
3^{ème} évaluation du Plan Stratégique 2014-2016

Modalités des droits de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées

Conformément à l'article L1523-13 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

«Les conseillers communaux et/ou provinciaux des communes et des provinces associées peuvent consulter les budgets, comptes et délibérations des organes de gestion et de contrôle des intercommunales.

Les conseillers communaux et/ou provinciaux des communes et des provinces associées peuvent visiter les bâtiments et services de l'intercommunale.

Sont exclus du bénéfice des droits de consultation et de visite visés aux alinéas précédents les conseillers communaux élus sur des listes de partis qui ne respectent pas les principes démocratiques énoncés, notamment, par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par les protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national socialiste pendant la seconde guerre mondiale ou toute autre forme de génocide. »

Consultation de documents

Conformément au Décret du 7 mars 2001 relatif à la publicité de l'administration dans les intercommunales wallonnes :

Art. 4. Le droit de consulter un document administratif d'une intercommunale et de recevoir une copie du document consiste en ce que chacun, selon les conditions prévues par le présent décret, peut prendre connaissance sur place de tout document administratif, obtenir des explications sur le sujet et en recevoir communication sous forme de copie.

Pour les documents à caractère personnel, le demandeur doit justifier d'un intérêt.

Art. 5. La consultation d'un document administratif, les explications y relatives ou sa communication sous forme de copie ont lieu sur demande. La demande indique clairement la matière concernée et, si possible, les documents administratifs concernés et est adressée par écrit au conseil d'administration de l'intercommunale même si celle-ci a déposé le document aux archives.

Lorsque la demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie est adressée à une intercommunale qui n'est pas en possession du document administratif, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité administrative qui, selon les informations dont elle dispose, est détentrice du document.

L'intercommunale consigne les demandes écrites dans un registre, classées par date de réception.

Art. 6. Sans préjudice des autres exceptions établies par la loi ou le décret pour des motifs relevant de l'exercice des compétences de l'autorité fédérale, de la Communauté ou de la Région, l'intercommunale peut rejeter une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif dans la mesure où la demande :

- 1° concerne un document administratif dont la divulgation peut être source de méprise, le document étant inachevé ou incomplet;
- 2° est formulée de façon manifestement trop vague;
- 3° concerne un avis ou une opinion communiquée librement et à titre confidentiel;
- 4° est manifestement abusive ou répétée;
- 5° peut manifestement porter atteinte à la sécurité de la population.

Le conseil d'administration de l'intercommunale peut rejeter une demande de publicité s'il constate que l'intérêt de la publicité ne l'emporte pas sur la protection de l'intérêt financier ou commercial de l'intercommunale.

L'intercommunale rejette une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif si la publication du document porte atteinte :

- 1° à la vie privée, sauf si la personne concernée a préalablement donné son accord par écrit à la consultation ou à la communication sous forme de copie;
- 2° à une obligation de secret instaurée par la loi ou le décret;
- 3° au caractère par nature confidentiel des informations d'entreprises ou de fabrication communiquées à l'intercommunale.

Lorsque, en application des alinéas précédents, un document administratif ne doit ou ne peut être soustrait que partiellement à la publicité, la consultation, l'explication ou la communication sous forme de copie est limitée à la partie restante.

L'intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de publicité ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de quinze jours.

En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la demande est réputée avoir été rejetée.

Art. 7. Lorsqu'une personne démontre qu'un document administratif d'une intercommunale comporte des informations inexactes ou incomplètes la concernant, elle est tenue d'apporter les corrections requises sans frais pour l'intéressé. La rectification s'opère à la demande écrite de l'intéressé, sans préjudice de l'application d'une procédure prescrite par ou en vertu de la loi ou du décret.

L'intercommunale qui ne peut pas réserver de suite immédiate à une demande de rectification ou qui la rejette communique, dans un délai de soixante jours de la réception de la demande, les motifs de l'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de trente jours.

En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la demande est réputée avoir été rejetée.

Lorsque la demande est adressée à une intercommunale qui n'est pas compétente pour apporter les corrections, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité qui, selon ses informations, est compétente pour le faire.

Art. 8. §1er. Lorsque le demandeur rencontre des difficultés pour obtenir la consultation ou la correction d'un document administratif en vertu du présent décret, il peut adresser à l'intercommunale concernée une demande de reconsidération. Au même moment, il demande à la Commission d'accès aux documents administratifs visée à l'article 8 du décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration en Région wallonne d'émettre un avis.

La Commission communique son avis au demandeur et à l'intercommunale concernée dans les trente jours de la réception de la demande. En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, l'avis est négligé.

L'intercommunale communique sa décision d'approbation ou de refus de la demande de reconsidération au demandeur et à la Commission dans un délai de quinze jours de la réception de l'avis ou de l'écoulement du délai dans lequel l'avis devait être communiqué. En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, l'intercommunale est réputée avoir rejeté la demande.

Le demandeur peut introduire un recours contre cette décision conformément aux lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées par arrêté royal du

12 janvier 1973. Le recours devant le Conseil d'Etat est accompagné, le cas échéant, de l'avis de la Commission.

§2. La Commission peut également être consultée par l'intercommunale concernée.

§3. La Commission peut, d'initiative, émettre des avis sur l'application générale du décret relatif à la publicité de l'administration dans les intercommunales wallonnes. Elle peut soumettre au Conseil régional wallon et au Gouvernement wallon des propositions relatives à son application et à sa révision éventuelle.

Art. 9. Lorsque la demande de publicité porte sur un document administratif incluant une œuvre protégée par le droit d'auteur, l'autorisation de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis n'est pas requise pour autoriser la consultation sur place du document ou pour fournir des explications à son propos.

Une communication sous forme de copie d'une œuvre protégée par le droit d'auteur n'est permise que moyennant l'autorisation préalable de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis.

Dans tous les cas, l'intercommunale spécifie que l'œuvre est protégée par le droit d'auteur.

Art. 10. Les documents administratifs obtenus en application du présent décret ne peuvent être diffusés ni utilisés à des fins commerciales.

Toute personne qui a obtenu, en application du présent décret, un document et qui le diffuse ou le laisse diffuser ou l'utilise ou le laisse utiliser à des fins commerciales est punie d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 26 à 100 francs ou d'une de ces peines seulement.

Art. 11. Les dispositions du présent décret sont également applicables aux documents administratifs qui sont archivés par une intercommunale.

Les conseils d'administration et les membres du personnel de l'intercommunale sont tenus d'apporter leur collaboration à l'application du présent décret.

Art. 12. La délivrance d'une copie d'un document administratif peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le conseil d'administration de l'intercommunale.

Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix coûtant.

Extrait du Procès-verbal du 6 novembre 2001 du Conseil d'Administration :

A l'unanimité des membres, le Conseil d'Administration fixe, comme suit, les prix des copies des documents délivrables en vertu du Décret du 7 mars 2001 :

Pour les demandes bien ciblées dont les documents sont clairement identifiés par le demandeur :

- pour les documents ayant une ancienneté d'un an maximum : 22,5 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,12 € par copie supplémentaire ;
- pour les documents ayant entre 1 et 5 ans d'ancienneté : 45 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,12 € par copie supplémentaire ;
- pour les documents ayant plus de 5 ans d'ancienneté : sur devis.

Pour les demandes générales dont aucun ou peu de documents n'est (ne sont) clairement identifié(s) par le demandeur :

- sur devis.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement du demandeur.

Dans les cas nécessitant l'établissement d'un devis, une estimation sera faite et communiquée au demandeur.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement, par le demandeur, du montant estimé. Une facture sera ensuite dressée reprenant le montant réel, engendrant un paiement supplémentaire ou un remboursement du trop-perçu.

Visites

Les visites des bâtiments et services de l'intercommunale par les conseillers communaux des communes associées ont lieu sur demande. La demande indique clairement le ou les bâtiment(s) et/ou service(s) concerné(s) et est adressée par écrit au conseil d'administration de l'intercommunale.

L'intercommunale peut rejeter ou postposer une demande de visite d'un service ou d'un bâtiment dans la mesure où la demande :

- 1° est formulée de façon manifestement trop vague ;
- 2° peut manifestement porter atteinte à la sécurité du demandeur ;
- 3° peut perturber le bon fonctionnement du service ou du bâtiment.

L'intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de visite ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet.